UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

Mémoire de fin d'études En vue de l'obtention
D'un diplôme de Master en Sciences Economiques
Spécialité : Economie et Finances Locales

Thème

La contribution des collectivités territoriales à la valorisation des ressources territoriales dans la station climatique Tala-Guilef

Préparé par :
Mr: ADLI Smail
Mr: IAOUDAREN Said

Encadré par :
Mme: CHENOUNE OUARDA
Co-encadreur:
Mr: LALEG Aziz

Devant le jury composé de :

Présidente : Mme AHMED ZAID Malika, Professeure à l'UMMTO

Rapporteur : Mme CHENOUNE OUARDA MC ; à l'UMMTO

Rapporteur : Mr LALEG Aziz Enseignant Associé à l'UMMTO

Examinatrice : Mme RAMDINI Samira, MAA à l'UMMTO

Promotion 2018

Remerciements

Avant tout nous tenons à remercier celui qui nous a créés, protégé, aidé et celui qui nous a donné la force, la patience et le courage pour pouvoir accomplir notre travail dans les meilleures conditions en disant « Dieu Merci».

Nous exprimons toute notre gratitude et nos sincères remerciements à Mme CHENOUNE OUARDA pour avoir acceptée de nous encadrer, ses conseils et ces orientations ainsi que pour la confiance qu'elle nous a donnée tout au long de la réalisation de ce travail.

Nous remerciement vont aussi à notre chef de spécialité Pr AHMED ZAID MALIKA et aussi notre Co encadreur Mr LALEG AZIZ qui nous a apporté pour la réalisation de ce travail.

Nous remercions également le membre de jury d'avoir accepté d'examiner ce travail.

A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce modeste travail qui fut pour nous une expérience très enrichissante.

DEDICACES

A nos chers parents

A nos familles

A nos amis

Said et Smail

Sommaire

Introduction générale **1**

Chapitre 01 : Parcs nationaux, Biodiversité et ressources territoriales **07**

Introduction **07**

Section01 : Généralités sur la biodiversité et les parcs nationaux **08**

Section 02 : Les ressources territoriales **17**

Conclusion **26**

Chapitre02 : Collectivités territoriales Algériennes, mode de gouvernance et développement territorial **28**

Introduction **28**

Section 01 : Notion sur la gouvernance et le développement territorial **29**

Section02 : La gestion des collectivités territoriales **39**

Conclusion **48**

Chapitre 03 : présentation de la zone d'étude **50**

Introduction **50**

Section01 : station climatiques Tala guilef **51**

Section 02 : Analyse des résultats **73**

Conclusion **78**

Conclusion générale. **80**

Bibliographie

Annexes

Table des matières

Liste des signes et abréviations

AEP : Alimentation en **E**au **P**otable

APC : Assemblée Populaire **C**ommunale

A.N.A.T : Agence **N**ationale de l'**A**ménagement du **T**erritoire

A.N.N : Agence **N**ational pour la conservation de La **N**ature

B.D.L : Banque de **D**éveloppement **L**ocal

BM : Banque **M**ondiale

C.B.N : Conservatoire **B**otanique **N**ationaux

C.C : Coefficients de **C**orrection

CRITT : Centres **R**égionaux d'**I**nnovation et de **T**ransfert de **T**echnologie

C.N.E.P : Caisse **N**ationale d'**E**pargne et de **P**révoyance

CNSLT : Centre **N**ational des **S**ports et des **L**oisirs de **T**IKJDA

C.S.D.C.A : Caisse de **S**olidarité des **D**épartements et des **C**ommunes d'**A**lgérie

CSGCL : Caisse de **S**olidarité et de **G**arantie des **C**ollectivités **L**ocales.

C.T : Quotte- **P**arts

DA : Dinars **A**lgérien

D.A.T.A.R : Délégation interministérielle à l'**A**ménagement du **T**erritoire et à l'**A**ttractivité **R**égionale

DGF : Direction **G**énérale **des F**orêts

DUC : Direction de l'**U**rbanisme et de la **C**onstruction

EGTC : Entreprise de **G**estion **T**ouristique du **C**entre

EME : Ecole des **M**étiers de l'**E**nvironnement

EPA : Etablissement **P**ublic à caractère **A**dministratif

E.P.I : Etablissements **P**ublics **I**ntercommunaux

FCCL : Fonds **C**ommun des **C**ollectivités **L**ocales

F.C.G.I.D : Fonds **C**ommunal de **G**arantie des **I**mpositions **D**irectes

F.C.S : Fonds **C**ommun de **S**olidarité

FGID : Fonds de **G**arantie des **I**mpôts **D**irects

Liste des signes et abréviations

FMI : Fonds **M**onétaire **I**nternationale

MAB : (En Anglais MAB pour **M**an **A**nd **B**iosphère) Programme sur l'homme et la biosphère

MADRP : Le **M**inistère de l'**A**griculture et du **D**éveloppement **R**ural et de **P**èche

MJS : Ministère de la **J**eunesse et des **S**ports

MTA : Ministère du **T**ourisme et de **L'A**rtisanat

OCDE : Organisation pour la **C**oopération, et le **D**éveloppement **E**conomique

ONU : Organisation des **N**ations **U**nies

P/A.P.C : Président de l'**A**ssemblée **P**opulaire **C**ommunale

P/A.P.W : Président de l'**A**ssemblée **P**opulaire **W**ilayale.

P.C.D : Plans **C**ommunaux de **D**éveloppement

PPDRI : Projet de **P**roximité de **D**éveloppement **R**ural **I**ntégré

PME : Petite et **M**oyenne **E**ntreprise

PMI : Petites et **M**oyennes **I**ndustries

P.N.D : Parc **N**ational du **D**jurdjura

P.T.T : Poste **T**élégraphe et **T**éléphone

P-V : Procès-**V**erbal

RGPH : Recensement **G**énéral de **P**opulation et de l'**H**abitat

SIVOM : Syndicat **I**ntercommunal à **V**ocations **M**ultiples

SPL : Système de **P**roductif **L**ocalisé

T-O : Wilaya de **T**izi-**O**uzou

TVA : Taxe sur la **V**aleur **A**joutée

UCD : Unités de **C**onservation et de **D**éveloppement de la faune et la flore

UICN : Union **I**nternationale pour la **C**onservation de la **N**ature

UNESCO : Organisation des **N**ations unies pour l'**E**ducation, la **S**cience et la **C**ulture.

V.F : Versement **F**orfaitaire

Introduction Générale

La conception de la ressource en économie des territoires, s'est complètement renouvelé à partir des années 1990, sous l'impulsion de l'économie territoriale, pensée en termes de construction de spécificités et d'ancrages (Peyrache-Gadeau, 2007). Le territoire comme ses ressources sont des construits sociaux; ils ne préexistent pas en amont à l'action des acteurs, ils sont créés ex-post par un processus de raisonnement et de tâtonnements itératifs. Mais avant d'aborder la définition actuelle, il convient de présenter la conception traditionnelle telle qu'elle a été énoncée par les différentes disciplines qui se sont intéressées à cette notion.

Selon Corrado (2004, p.23) « la ressource territoriale représente la découverte et l'actualisation d'une valeur latente du territoire par une partie d'une société humaine qui la reconnaît et l'interprète comme telle, à l'intérieur d'un projet de développement local ».[1]

Dans le but de protéger les ressources naturelles en particulier faunistiques et floristiques les parcs nationaux ont été créés en Algérie, sur la proposition du Service des Forêts, par un arrêté du **Gouverneur général** du **17 février 1921**[2] .

L'Algérie compte actuellement 11 parcs nationaux qui renferment de grandes ressources faunistiques et floristiques. Parmi ces ressources on peut citer ceux du Parc National du Djurdjura qui est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) qui s'étale sur **18550 ha** de superficie. Il évolue sous la tutelle du MADRP et de la DGF et a été érigé en Réserve de Biosphère, par **l'U.N.E.S.C.O.** en 1997.

Quant à ses ressources naturelles plus de 350 espèces d'arbres et plantes locales participent à la formation de ces paysages féeriques. Ces ressources floristiques contiennent plus de 90 espèces reconnues pour leurs vertus médicinales.

Il préserve un territoire de hautes montagnes continentales qui se distingue par ses paysages naturels ; selvatiques, rupestres et géomorphologiques et sa biodiversité particulière ainsi que par les coutumes et des populations qui vivent dans son domaine d'appartenance.

Un parc national est un domaine protégé, non exploité, laissé évoluer librement dans la nature et les agents des parcs nationaux n'interviennent que pour sauvegarder les espèces

[1] http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2010.praly_c&part=229411 Consulté le 08/01/2019.
[2] http://aj.garcia.free.fr/Livret7/L7p40-41.htm. Consulté le 08/01/2019.

menacées animales ou végétales et pour assurer l'harmonie entre le milieu naturel et ses habitants.

Sur le flanc du Djurdjura, la station climatique de Tala Guilef s'étale sur 31 kilomètres de largeur et touche six communes du sud de la wilaya de Tizi-Ouzou (Bounouh, Boghni, Assi youcef, Ouadhia, Ath ouacif, Tizi N'tleta). Son relief escarpé est propice aux randonnées et au ski ce qui attire des vacanciers.

Les ressources territoriales sont multiples : matérielles et immatérielles, existantes ou latentes, activées ou potentiellement activables, marchandes ou non marchandes. Elles peuvent être génériques ou donnée, ou spécifiques ancrées dans un territoire et construites[1] par les acteurs locaux et collectivités locales.(wilaya, communes)

La commune est donc à la fois, une entité, une unité insérée dans l'Etat qu'elle a l'obligation de servir, et une unité décentralisée chargée de la mise en œuvre directe des actions de développement et de valorisation des ressources territoriales qui lui incombent en propre.

La commune est définie par le code communal comme la cellule fondamentale dans l'organisation du pays. Elle est bien définie dans son article un (1) Comme la collectivité territoriale politique, administrative, économique, sociale et culturelle de base. Les collectivités locales notamment les communes sont des structures administratives qui doivent prendre en charge les intérêts de la population[2].

En effet, la décentralisation, autrement dit, la délégation des pouvoirs aux échelons inférieurs, définit le choix des compétences attribuables aux collectivités locales. C'est là où réside l'une des difficultés des communes algériennes de satisfaire des besoins croissants de leurs membres pour l'accomplissement des compétences qui leur sont dévolues dans le cadre de la décentralisation.

Les ressources territoriales créent une certaine dynamique locale assurant le développement local et durable du territoire en question.

Les ressources territoriales permettent un développement territorial qui résulte de la coordination des acteurs locaux autour d'un projet basé sur l'exploitation des ressources

[1] LABIADH Ines, Dirigé par PECQUEUR Bernard ; « Le développement territorial et la valorisation des ressources spécifiques dans les zones difficiles : acteurs et gouvernance. Cas de la région Nord-Ouest de la Tunisie » ; Université Pierre Mendès France.03/05/2017.

[2] Le code communal, titre 1 « Principes de base », Article 1 année 2012

territoriales ; ce qui permet de maintenir et d'augmenter les revenus locaux et d'emploi liés aux différentes étapes de production (production, transformation) ce qui va contribuer au soutien de l'économie locale.

Problématique de la recherche:

Chaque territoire se caractérise par son propre mode de développement et de gouvernance. Cette dernière représente la façon dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources pour garantir le développement. Elle joue un rôle primordial dans l'évolution des structures spatiales.

Dans la détermination d'une dynamique territoriale de développement, plusieurs facteurs interviennent. La gouvernance accompagne les acteurs territoriaux dans leurs choix et décisions et participe à tracer la trajectoire des dynamiques territoriales, pour réussir le processus de développement local, il s'agit d'une problématique qui s'articule autour du questionnement central suivant :

Comment la valorisation des ressources territoriales peut assurer une dynamique de développement territorial au niveau de la station climatique Tala Guilef ?

Cette question principale est accompagnée de questions secondaires qui s'énoncent ainsi :

- Quelles sont les ressources existantes au niveau de la station climatique Tala Guilef ?
- Quels sont les différents projets réalisés en vue d'un développement territorial et valorisation de la ressource locale ?
- Comment la collectivité territoriale intervient dans la valorisation de la ressource locale?
- Quelles sont les actions menées pour le développement des territoires et la valorisation des ressources territoriales ?

Hypothèses de la recherche :

Afin d'apporter des éléments de réponse, à notre problématique on s'appuiera sur les hypothèses suivantes que nous essayerons de vérifier par la suite :

Hypothèse 1 : La législation des parcs nationaux ne permet pas aux collectivités territoriales d'intervenir sur le territoire du parc.

Hypothèse 2 : La valorisation des ressources territoriales se fait par la coordination des acteurs locaux mais aussi à travers l'action publique locale.

Hypothèse 3 : La valorisation une source de création de richesse et d'emplois.

Méthodologie de recherche

Elle consiste à présenter la démarche poursuivie dans le cadre de ce travail de recherche. En effet, la recherche s'est déroulée en quatre phases à savoir : une phase exploratoire, une phase théorique et une phase d'enquête sur le terrain.et une phase d'analyse.

1. La phase exploratoire

Cette phase à consiste en de nombreuses recherches documentaires sur internet et en bibliothèque, et dans certaines structures :

- Les communes englobant le parc
- La direction des forêts,
- La direction du parc.
- La direction de l'environnement.

2. La phase théorique

Il s'agit d'une revue de la littérature existante sur la ressource territoriale, la gouvernance territoriale et développement territorial et collectivités territoriales.

3. La phase d'enquête de terrain

Dans cette phase, nous avons mené une enquête par questionnaire, respectivement, auprès :

- La Direction du Parc national Djurjura
- La direction des forêts
- La collectivité territoriale.

4. Analyse des résultats

Cette phase a consisté en une analyse des questionnaires et traitement des informations recueillies.

Structure de la recherche :

Dans un premier temps, nous avons essayé de cerner les éléments théoriques relatifs à notre thématique de recherche. Ensuite, nous avons répondu à notre problématique par la vérification des hypothèses par un travail d'investigation sur le terrain de notre thème d'étude.

Ainsi, notre travail est structuré en trois chapitres : deux chapitres théoriques et le troisième est consacré à notre enquête de terrain. Le premier aura pour objet les parcs et la ressource territoriale. Ce chapitre traitera, dans une première section les concepts clés de la ressource territoriale. Une deuxième section consacre pour la présentation des parcs nationaux en Algérie. Le second chapitre introduira les concepts de la gouvernance, développement et collectivité territoriale. Cela va se faire par la présentation d'un petit historique des concepts,

puis quelques définitions qui vont éclairer notre vision sur ces notion, avant de passer à l'exposition des différents types et composants de ces notions.

En ce qui concerne notre enquête de terrain, elle sera exposée dans le dernier chapitre, dans lequel nos hypothèses seront examinées. Ce chapitre comptera une première section portant sur la zone d'étude. Une deuxième section sera consacrée à l'analyse et interprétation des résultats de la recherche.

Enfin, c'est la confrontation effective de nos hypothèses avec la réalité du terrain, qui permettra leur confirmation ou infirmation. Elle sera en fonction de la synthèse des résultats de l'enquête menée auprès du parc et de la commune de Boghni.

Chapitre I : Parcs nationaux, Biodiversité, et ressources territoriales

Introduction

Bien que tout le monde ne soit pas d'accord sur le fait qu'une extinction massive soit en cours, la plupart des observateurs admettent la disparition de nombreuses espèces, et considèrent que cette diversité doit être préservée.

Dans la première section de ce chapitre nous allons présenter tous les concepts concernent la biodiversité (éléments, menaces et sa protection), ainsi que les différents parcs nationaux en Algérie (définition d'un parc, leurs importance, leurs classements en réserve de biosphère)

Ensuite dans la deuxième section on va définir les ressources territoriales, leurs caractéristiques et leurs classifications, ainsi que les différents processus pour reconnaitre une ressource et expliquer les étapes de leurs valorisations.

Chapitre I : Parcs nationaux, Biodiversité, et ressources territoriales

Section 01 : Généralités sur la biodiversité et les parcs nationaux

Bien que tout le monde ne soit pas d'accord sur le fait qu'une extinction massive soit en cours, la plupart des observateurs admettent la disparition de nombreuses espèces, et considèrent que cette diversité doit être préservée. Dans toutes les nations, les Parcs Nationaux sont créés dans un but de protection et de préservation des richesses naturelles, culturelles et paysagères de grands intérêts

1.1. Généralités sur la biodiversité

1.1.1. Définition de la biodiversité

Suivant LAMOTTE (1995), la biodiversité représente la variété du vivant à tous les niveaux d'organisation biologique ; les gènes, les populations et les espèces, les écosystèmes et les processus naturels qui assurent la perpétuation de la vie. Elle concerne aussi bien la biologie moléculaire, la cytologie, l'histologie, l'embryologie, l'anatomie comparée, la systématique, la génétique des populations, l'écologie.

La préservation de l'habitat nous amène à une bonne conservation de la biodiversité. L'habitat est défini comme le milieu dans lequel vit (habite) une espèce ou un groupe d'espèces animales ou végétales ou micro-organisme. Il comprend le biotope (milieu physique ou s'épanouit la vie) et la biocénose (ensemble des êtres vivants au sein d'un écosystème).

1.1.2. Eléments constitutifs de la biodiversité

La biodiversité peut être appréhendée selon trois niveaux :

1er niveau : la diversité écologique, ou diversité des écosystèmes, désigne les nombreux types différents des écosystèmes et d'habitats ou vivent les communautés animales et végétales. Elle correspond à la diversité structurale et fonctionnelle des écosystèmes présents dans une région (DAJOZ, 2000).

2ème niveau : la diversité spécifique ou diversité interspécifique, définie par le nombre des différentes espèces qui peuplent un territoire donné. Si l'inventaire des espèces est loin d'être terminé, l'évaluation de cette diversité peut être tentée à l'échelle de la planète, d'une biocénose ou à un niveau local.

- ✓ **La diversité spécifique à l'échelle de la planète :** la diversité des êtres vivants à l'échelle de la planète a été beaucoup discutée car elle ne peut pas être définie avec une relative précision que dans le cas de certains groupes (ceux qui sont les mieux connus du point de vue taxonomique). Le nombre d'espèces décrites à ce jour par les spécialistes des différentes groupes animaux et végétaux est sensiblement supérieur à

un million et augmente continuellement à mesurent que se poursuivent les prospections et les révisions taxonomiques.

- ✓ **La diversité spécifique au sein des biocénoses** : C'est la coexistence d'un nombre qui peut être très élevé, dépassant des milliers, des espèces eu un même lieu de superficie limitée. Elle peut atteindre des dizaines. Cependant, cette notion simple en apparence est difficile à préciser et à quantifier, même sous sa forme la plus élémentaire qu'est le nombre d'espèces, encore appelée richesse spécifique (LAMMOTTE, 1995).

- ✓ **La diversité des taxons d'un niveau supérieur à l'espèce** : C'est un autre aspect de la biodiversité au sein des biocénoses, évaluée au niveau du genre, de la famille, de la classe et même d'un Embranchement.

3ème niveau : la diversité génétique ou diversité intra spécifique est basée sur la diversité des gènes et de leurs associations car au sein d'une espèce, ces gènes caractérisent des groupes d'individus nommés, suivant les cas, populations, écotypes, variétés, races, etc. Cette diversité génétique au sein d'une population locale se trouve très amplifiée lorsqu'une espèce occupe une aire géographique (sous espèces) différentes selon les régions (LAMMOTTE, 1995). Elle est la variabilité de la composition génétique des individus au sein des espèces et des populations ou entre ces dernières (DAJOZ, 2000).

1.1.3. Rôle et importance de la biodiversité

L'homme met en péril la biodiversité pour s'alimenter, soit par la prédation directe d'espèces animales et végétales trouvées dans l'environnement, soit par culture et élevage des espèces qu'il a domestiquées (LAMY, 1999). Mais il faut fonder la gestion sur des bases scientifiques. La biodiversité est utile aussi dans:

- la domestication, amène l'homme à modeler génétiquement les espèces domestiques mais aussi à transformer profondément les écosystèmes.
- L'étude des espèces vivantes permet de reproduire par synthèse des processus ou des substances qui nous intéressent.

La biodiversité a également une valeur écologique, elle joue un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes ; régulation des eaux, lutte contre l'érosion, maintien de la qualité des sols, pollinisations des cultures, recyclage de déchet.

1.1.4. Menaces sur la biodiversité

Les habitats naturels ne cessent de se dégrader et un nombre croissant d'espèces sauvages sont gravement menacées. Dans ce sens, les extrapolations de tendances actuelles aboutissent à une disparition de 5 à 15 % de l'ensemble des espèces du globe à l'an 2020 dont une part inconnue est potentiellement utile à l'humanité. C'est le plus souvent la disparition des habitats qui entraine celle des espèces (Anonyme 1992).

Il est admis depuis fort longtemps que de nombreuses espèces végétales ont disparus pour toujours et selon une étude réalisée par un groupe de botanistes américaines de l'université de Saint Louis sur 300.000 espèces végétales qui se développent sur les continents, entre 20.000 et 40.000 sont menacées d'extinction (in KAABECHE, 1996).

1.1.5. Protection et conservation de la biodiversité

Pour la protection et la conservation de la biodiversité plusieurs organismes sont mis en place dans de nombreux pays. En France, le Ministère de l'environnement a met en place entre 1970-1980, trois conservatoires botaniques. Leur premier rôle était basé sur le rassemblement et l'exploitation des données disponibles sur les plantes rares, en particulier sur leur répartition, et les mettre à l'abri. Les missions des C.B.N (Conservatoire Botanique Nationaux) sont ;

- La connaissance des éléments rares ou menacées de la flore sauvage, d'une région ou d'un groupe d'espèce donnée et le leur localisation.
- La conservation par tout moyen approprié, notamment par la culture de ces taxons menacés pour la conservation de leur patrimoine génétique
- L'information et l'éducation des différents publics concernés par la conservation du patrimoine floristique sauvage (GALLAND, 1996).

Ces C.B.N utilisent pour la conservation des végétaux différentes techniques telles que :

- **La conservation in situ**: cette technique assure la conservation des végétaux sous la forme cultivée et permit aux plantes sauvages apparentées de poursuivre leur évolution naturelle (GALLAND, 1996). Les C.B.N jouent un rôle essentiel de « porter à connaissance » en réalisant des cartographies d'alertes des stations de plantes menacées.

- **La conservation ex situ** : elle consiste à conserver les végétaux en dehors de leurs habitats naturels. Les C.B.N utilisent deux méthodes : les banques de graines (stockes de semences) et collections aux champs (planter les végétaux concernés dans des terrains adaptés.[4]

En Algérie, divers organismes ont eu à leur charge la biodiversité ; la Conservation des forêts, l'Agence National pour la conservation de La Nature (A.N.N.) et ses représentations régionales sous forme d'Unités de Conservation et de Développement de la faune et la flore (UCD), ainsi que les Parcs nationaux (10 parcs nationaux).

1.2. Généralités sur les parcs nationaux

1.2.1. Définition d'un parc national

Un parc national sous-entend un territoire présentant des écosystèmes uniques, rares ou menacés de disparition, des ressources naturelles de grand intérêt, un patrimoine culturel exceptionnel ou des paysages prestigieux.

En Algérie, leur protection et leur gestion sont confiées à des établissements publics à caractère administratif, composés d'équipes pluridisciplinaires et dotées de conseils d'orientation. Les parcs sont généralement circonscrits dans des zones habitées. Les populations riveraines y ont toujours soutiré leurs besoins que ce soit en eau, bois de chauffage ou pastoralisme.

La politique de protection de la nature a, d'abord, opté pour la soustraction systématique de ces espaces à l'action anthropique d'une manière générale. Cependant, les fluctuations économiques et démographiques et les changements sociaux ont entraîné l'apparition de concepts nouveaux dans la gestion des aires protégées en général. Ainsi le parc national n'est plus un espace clos, mais une entité à même de fournir plusieurs services sans pour autant perdre de son caractère exceptionnel. C'est dans cette optique que les parcs nationaux ont été placés au centre des stratégies pour un développement durable, lors du congrès mondial de Caracas, en 1992.

Les habitants riverains de ces parcs et les visiteurs doivent bénéficier des retombées de la valorisation culturelle et économique de ces espaces. Cette option n'est qu'à ses débuts en

[4]LAKHDARI Samia ; « Essai de synthèse des données sur la biodiversité dans les parcs nationaux du Djurdjura, de Gouraya et de Taza » vue de l'obtention du diplôme de Master II en Sciences naturelles de l'environnement, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, Année universitaire 2013-2014.

Algérie, mais un engouement généralisé aux structures des parcs nationaux est à noter ainsi que des expériences encourageantes sont à rééditer.

En parallèle, il y a lieu de consentir de grands efforts dans le sens de la recherche scientifique, l'étude des populations animales et des associations végétales, les inventaires exhaustifs de la faune et de la flore, la lutte contre les maladies et l'assainissement des peuplements forestiers.

L'accueil du public et sa sensibilisation sur les enjeux de la protection de ces sites doivent être aussi parmi les préoccupations majeures. Il est attendu des parcs nationaux d'être les portes drapeaux de la conservation de la nature et de la protection de l'environnement en Algérie.

1.2.2. L'importance des parcs nationaux en Algérie

Actuellement, la protection de la nature, la gestion des ressources naturelles, la préservation de notre environnement et de la qualité de notre cadre de vie, sont devenus choses ‘’sérieuses’’. Les plus grands hommes d'état, les plus hautes instances internationales, tous se mobilisent et recherchent les moyens et les politiques capables d'enrayer le terrible processus de dégradation et de disparition des milieux naturels, auquel se trouve aujourd'hui soumise à un rythme effréné notre planète.

Chaque parcelle de milieu naturel est source de vie, chaque forêt, chaque rivière, chaque prairie sont autant de richesses accumulées, patiemment depuis la nuit des temps, et dont nous sommes les bénéficiaires et les dépositaires. Car l'homme possède cet incroyable pouvoir, dont il démontre malheureusement négativement aujourd'hui la puissance, celui de l'irrémédiable, celui de transformer définitivement l'environnement de son cadre de vie.

1.2.3. Répartition des parcs nationaux d'Algérie

Le premier parc national algérien est né en 1972, le Tassili, qui est classé depuis, Patrimoine Mondial de l'humanité**.** Ce parc est basé surtout sur un patrimoine culturel, de caractère unique, et est situé dans l'écosystème saharien.

Aujourd'hui, on compte 10 parcs nationaux, dont :

• **8 au Nord du pays** d'une superficie totale de 165 362 ha, qui relèvent de l'administration forestière il s'agit du Djurdjura, Chréa, El Kala, Gouraya et Taza classés en Réserve de la Biosphère (MAB) ainsi que le Belezma ,Theniet El Had et Tlemcen

• **deux dans le grand sud,** il s'agit du parc national du Tassili, celui de l'Ahaggar classés en Réserve de la Biosphère (MAB).

Les parcs nationaux ont été instaurés afin de conserver des échantillons représentatifs de la grande variété de paysages, de forêts, de plantes et d'animaux qui font l'unicité de l'Algérie. Ils abritent une flore remarquable dont la diversité et la rareté sont peu communes. Ils sont créés par un décret qui fixe le statut particulier du parc, il s'agit d'une véritable charte, et en confie la gestion à un établissement public dont le conseil d'orientation est composé d'élus locaux, de personnalités, notamment scientifiques et de fonctionnaires.

Carte N°01 : **situation des parcs nationaux d'Algérie.**

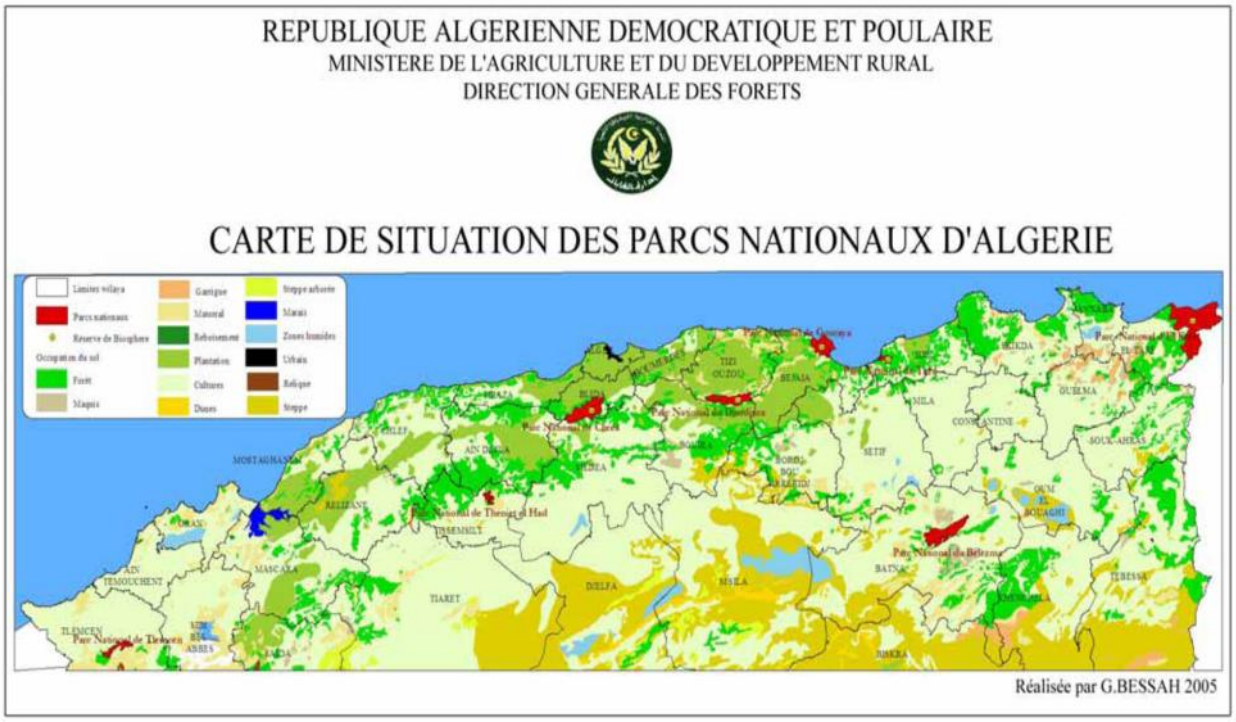

Source : G .BESSAH 2005.

1.2.4. Classement des parcs en réserve de biosphère

1982 et 1986 : le Parc National du Tassili a été classé patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO puis comme réserve de la biosphère.

1990 : Le Parc National d'El Kala

1997 : Le Parc National du Djurdjura

2003 : Le Parc National de Chréa

2004 : Les parcs nationaux de Taza et de Gouraya.

Sur le plan biogéographique, les parcs nationaux se répartissent dans 3 zones distinctes:

• **une zone du littoral et surtout des chaînes côtières** de l'est du pays, région bien arrosée, incluant les forêts les plus belles et les plus denses, qui comprend les parcs d'El Kala, de Taza et de Gouraya.

• **une zone de plaines continentales**, régions steppiques, plus sèche à relief montagneux, on y trouve le parc du Djurdjura, Chréa, Belezma, Theniet el Had, Tlemcen et Djebel Aissa ;

• **une zone saharienne,** qui comprend le parc du Tassili et de l'Ahaggar.

1.2.5. Les 10 parcs nationaux Algériens :

1) Le Parc National de Theniet El Had (W. Tissemsilt)

Cette aire protégée créée le 23 juillet 1983 d'une superficie de 3 425 hectares renferme l'unique cédraie occidentale, qui constitue une barrière sud du domaine méditerranéen et qui offre des curiosités botaniques intéressantes, telles que le mélange unique de cèdre et de pistachier de l'Atlas. C'est également le seul endroit dans le pourtour méditerranéen où le chêne liège monte à plus de 1 600 m ; la faune très diversifiée, est constituée de lapin de garenne, lièvre, chacal doré, l'aigle royal, faucons etc. Sans parler de la présence de gravures rupestres datant de plus de 8.000ans.

2) Le Parc National du Djurdjura (W. de Tizi-Ouzou et Bouira)

Créé le 23 juillet 1983, d'une superficie de 18 550 ha. C'est un parc de montagne avec des escarpements rocheux d'une rare beauté; Il constitue un des parcs les plus riches en oiseaux d'Algérie du nord et renferme de belles futaies millénaires de cèdre de l'Atlas et une végétation accompagnatrice riche et diversifiée (if, érables, houx, etc.). On y trouve également des peuplements endémiques notamment de pin noir.

3) Le Parc National d'El Kala (W. d'El Taref)

Créé le 23 juillet 1983, le parc d'El Kala, le plus vaste parc national du nord du pays est constitué d'une mosaïque d'écosystèmes marins, dunaires, lacustres et forestiers d'une superficie de 76 438 hectares. Il constitue un des derniers refuges du cerf de Barbarie. L'avifaune très remarquable grâce à un complexe de zones humides de notoriété internationale dont 5 inscrits sur la liste Ramsar relative à la convention sur les zones humides. Une frange marine riche en corail et en poissons.

4) Le Parc National de Belezma (W. de Batna)

Le site créé le 3 novembre 1984 se caractérise par la présence de grandes étendues de cèdre de l'Atlas dans une zone de grandes influences sahariennes et méditerranéennes, il se caractérise par une flore et une faune remarquables et la présence d'un patrimoine archéologique et historique d'une valeur inestimable. Il s'étend sur une superficie de 26.250 hectares

5) Le Parc National de Chréa (W. de Blida et Médéa)

Le parc de Chréa est créé le 23 juillet 1983 d'une superficie de 26 587 ha. Il se caractérise par une belle cédraie, mélangé par endroit avec des sujets centenaires d'if et de houx; ainsi que par la présence de gorges et cascades impressionnantes. La faune est très riche et diversifiée, à l'image du singe magot.

6) Le Parc National de Taza (W. de Jijel)

Créé le 3 novembre 1984 sur une superficie 3807 hectares, le parc de Taza s'ouvre sur la méditerranée sur une distance de 9 kilomètres de côtes, de plages et de corniches spectaculaires.

Il représente l'unique aire classée qui abrite des chênaies pures et mixtes de Chêne zen, de Chêne afares et de Chêne liège .C'est celui qui possède également un taux de boisement le plus élevé d'Algérie, avec une grande diversité biologique.

Le site est riche d'une faune dont le Singe magot, la sittelle kabyle, le Renard roux, des rapaces et des oiseaux d'eau.

7) Le Parc National de Gouraya (W. de Bejaia)

Créé le 3 novembre 1984, le Gouraya est le dernier contrefort de la chaîne calcaire kabyle, s'étendant sur une superficie de 2 080 hectares et représente un réservoir de biodiversité. Il est caractérisé par des sites et paysages naturels de falaises uniques en Algérie; une partie marine s'allongeant sur environ 11,5 km dans la remarquable baie de Bejaïa et un milieu lacustre de 2,5 hectares. On y trouve également des monuments historiques et archéologiques importants.

8) Le Parc National de Tlemcen

Le parc national de Tlemcen est créé le 12 mai 1993 sur une superficie de 8 225 hectares pour la conservation des subéraies, peuplements reliques, de la zenaie évoluant dans un microclimat humide, de la pinède, du reboisement âgée de 110 ans et des sites naturels d'une grande curiosité comme les grottes et les monuments historiques d'une valeur inestimable.

9) Le Parc National du Tassili (W. de Tamanrasset)

Le Parc National du Tassili a été créé en 1972, a avant tout un caractère archéologique, une multitude de gravures et peintures rupestres, les derniers cyprès de Duprez, de grands mammifères, le mouflon à manchette de nombreuses gazelles dans les grands oueds du Tassili et des poissons dans les gueltes.

10) Le Parc National de L'Ahaggar (W. d'Illizi)

Le parc de L'Ahaggar est créé le 3 novembre 1987, il est classé pour ses richesses archéologiques, pariétales, historiques, faunistiques, Géologiques, et paysagères d'importance nationale et internait.[5]

[5]BESSAH Ghania, Chef de bureau des parcs nationaux «Les parcs nationaux d'Algérie »Première réunion du Comité de pilotage du «Réseau des parcs –INTERREG IIIC Sud » Naples-Italie, du 29 janvier au 1er février 2005. Disponible sur :http://www.naturevivante.org/documents/parcs_nationaux.pdf. Consulté le : 08/01/2019.

Section 02 : La ressource territoriale

La notion de Ressource territoriale en tant qu'élément d'une production de la société à partir des ressources locales, qu'elles soient naturelles, humaines ou culturelles.

2.1. Définition des ressources territoriales

Selon CORRADO (2004 p 23) définit les ressources comme étant : « la découverte et l'actualisation d'une valeur latente du territoire par une partie de société humaine qui la reconnait et l'interprète comme telle, à l'intérieur d'un projet de développement local »[6]

On peut considérer comme « ressource » tout objet matériel (un produit par exemple) ou immatériel (un savoir-faire, un patrimoine culturel, etc.) dont la valeur est reconnue localement, et qui peut de ce fait faire l'objet d'une valorisation individuelles ou collective.

La notion de « ressource » est transversale : elle s'étend à tout domaine d'activité (agricole, artisanal, industriel, etc.), et concerne autant des objets matériels que des composantes immatérielles du territoire.

Une ressource n'existe que par la valeur que les gens lui reconnaissent. Elle résulte d'une construction collective, et n'existe donc par « à priori » : elle reste potentielle tant qu'elle n'est pas activée par un projet de valorisation. Cette valorisation peut être marchande, ou non marchande (patrimoniale, culturelle…).

Activer une ressource territoriale, c'est donc créer des liens de complémentarités, de synergies, entre une diversité de valorisations. Aucune ressource n'est figée… Les ressources territoriales sont le résultat de processus d'évolution et de construction. Elles sont épuisables par l'épuisement des acteurs qui les activent.

2.1.1 Les caractéristiques fondamentales attribuées à la ressource

Selon (GUMUCHIAN, PECQUEURS, 2007) [7]les caractéristiques fondamentales attribuées à la ressource sont :

- ✓ La position : ou se trouve-t-elle sur le territoire ? Endogène ou exogène ?

[6]http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpert.php Consulté le : 10/03/2019.

[7]GUMUCHAIN Hevré, PECQUEUR Bernard, (2007), « la ressource territoriale », Economica. Disponible sur https://www.google.com/search?q=Les+caract%C3%A9ristiques+fondamentales+attribu%C3%A9es+%C3%A0+la+ressource&oq=Les+caract%C3%A9ristiques+fondamentales+attribu%C3%A9es+%C3%A0+la+ressource&aqs=chrome..69i57.35510j0j7&sourceid=chrome&ie=UTF-8# Consulté le 15/03/2019.

- ✓ La constructibilité : comment la ressource nait (stratégies d'acteurs) ? Et comment s'intègre-elle dans un processus de mise en valeur ?
- ✓ La complexité systémique : comment elle se combine avec d'autres ressources sur le territoire ?
- ✓ Le sens et la temporalité : quelle est la nature : matérielle ou idéelle ? et son cycle de vie (sa durabilité) ?

Les ressources tiennent une place fondamentale dans le processus de construction de territoire. Leur révélation, valorisation et spécification par les coordinations des acteurs conditionnent l'émergence des territoires.

2.1.2. Les processus pour reconnaitre la ressource territoriale

Selon LAJARGE et PECQUEUR (2011)[8], Pour reconnaitre une ressource territoriale, il faut passer par plusieurs processus qui sont les suivants :

Processus A : Coordination collective

La ressource territoriale procède d'un processus interactif entre certains acteurs et nécessite donc une certaine coordination entre eux, de l'ingénierie et de l'organisation collective avérée.

Processus B : Appropriation commune

La ressource territoriale procède d'un processus de mise en commun d'idées, d'objets, de produit, de savoir-faire, … et nécessite donc une appropriation collective au sein d'un réseau d'acteurs constitué (ce processus B est relié directement au processus A souvent après lui mais pouvant être instigateur du processus A)

Processus C : Apprentissage cumulatif

La ressource territoriale procède d'un processus cognitif dans lequel les acteurs apprennent ensemble et de manière cumulative à entreprendre, résoudre des problèmes, changer de manière de faire, … et nécessite donc un apprentissage collectif de nouveaux savoirs communs

[8]LAJARGE Romain, PECQUEUR Bernard (2011), ressource territoriales : politique publiques et gouvernance au service d'un développement territoriale générant ses propres ressources. Edition : Economica, Disponible sur https://www.psdr-ra.fr/content/download/3284/33485/version/1/file/Ressterr_4_pages_resultats_2011. Format PDF Consulté le : 15/03/2019.

Processus D : Spécification progressive

La ressource territoriale procède d'un processus permettant de sortir progressivement (car il n'y a pas de seuil entre ce qui est générique et ce qui est spécifique) une ressource de sa dimension générique en la spécifiant et nécessite donc de la spécification concrète, tangible, attestée, voire certifiée.

Processus E : Territorialisation instituée

La ressource territoriale procède d'un processus de stabilisation et de légitimation dans des formes territoriales existantes (ou émergentes mais se comportant « comme des territoires » et nécessite donc de s'inscrire dans des cadres, logiques et dynamiques qui sont ceux des territoires.

2.1.3. Processus d'activation des ressources territoriales

L'activation de la ressource peut être analysée selon un cycle de développement en quatre étapes clés :

- ✓ La révélation : un changement de regard porté sur la ressource (souvent par quelques acteurs extérieurs), lui attribue une valeur nouvelle.
- ✓ L'élargissement de la valorisation à de nouveaux acteurs et réseaux et à de nouvelles composantes valorisées (matérielles et immatérielles).
- ✓ Le développement de diverses valorisations portées par des collectifs organisés marque l'appropriation territoriale de la ressource. Un acteur public peut jouer un rôle de coordinateur.
- ✓ Le renouvellement de la ressource, soit par sa transmission, soit sa requalification par combinaison à d'autres ressources par exemple. A défaut, la ressource peut aussi se banaliser et perdre sa spécificité.

2.1.4. Principe de renouvellement de la ressource territoriale

La ressource territoriale est a priori « inépuisable » (comparée à ce que sont les ressources naturelles par exemple) mais par contre les processus qui la font exister peuvent s'affaiblir jusqu'à disparaitre ; alors la ressource territoriale disparait également (même si ses attributs persistent). La ressource territoriale peut donc se banaliser.

La ressource territoriale ne « s'exploite » pas, elle s'active … elle n'est donc pas épuisable, car elle ne préexiste pas aux processus qui permettent son activation. Elle n'est pas épuisable car elle se renouvelle en s'en servant.

2.2. Classification des ressources territoriales

Les ressources territoriales sont multiples : existantes ou latentes, activées ou potentiellement activables, marchandes ou non marchandes. Elles peuvent être génériques ou données, ou spécifiques, ancrées dans un territoire et construites[9]

Les ressources territoriales sont composées dans un premier temps en deux catégories tangible (matérielles) et intangible (immatérielles)[10] et ces dernières sont composées de ressources génériques et spécifiques.

- ✓ **Ressource tangible (matérielles)** : c'est l'ensemble des caractéristiques agro-géo-climatique qui délimite les zones de production ou bien des exploitations (POLGE Marion, 2003) telle que les caractéristiques agricoles, géologiques, climatiques, les ressources en eaux …etc.
- ✓ **Ressources intangibles (immatérielles)** : parmi ces ressources intangibles Nelson et Winter (1982) cité par Marion POLGE 2003 distinguent le savoir-faire individuel et les routines organisationnelles qui sont le produit des interactions entre savoirs individuels. S'ajoutant la culture, les coutumes et les traditions,…etc.

En ce qui concerne ces deux types de ressources, deux types de distinctions peuvent être mises en évidences :

La première oppose les ressources qui « représentent un potentiel pour le territoire…à révéler ou à organiser, c'est-à-dire n'existent pas comme telles », des actifs qui peuvent être définie comme « des facteurs en activité, réalisés sur un marché » Pecqueur 1993.

La second sépare les ressources et /ou actifs génériques des ressources et/ou actifs spécifiques.la nature générique exprime le processus exogène de la création des ressources et/ou des actifs alors que le terme spécifique « résulte explicitement des stratégies d'acteurs et dédié à un usage particulier »[11].

Pecqueur. B distingue quatre cas de figures dont peut se prévaloir un territoire.

[9] LABIADH Ines, Dirigé par PECQUEUR Bernard ; « Le développement territorial et la valorisation des ressources spécifiques dans les zones difficiles : acteurs et gouvernance. Cas de la région Nord-Ouest de la Tunisie » ; Université Pierre Mendès France.03/05/2017.

[10] POLGE Marion, (2003/3), Petite entreprise et stratégie de terroir, revue française de gestion, N° 144, P, 181-193.

[11]SERSOUR Cylia « Développement territoriale et valorisation des ressources de la Wilaya de Tizi-Ouzou. Cas des savoirs faires artisanaux » mémoire en vue de l'obtention du diplôme de master en management territoriale et ingénieries de projets option management des services publique territoriaux .2013/2014.

Ces situations sont les suivantes :

- ✓ La ressource générique qui est un potentiel à la fois non exploité et donné (potentiel naturel, culturel).elle se définissent par le fait que leur valeur est indépendante de leur participation à un quelconque processus de production contrairement aux ressources spécifiques qui elles naissent le processus interactifs et sont alors engendrées dans leur configuration (Pecqueur, 2005).
- ✓ L'actif générique, cette ressource est activée sur le marché (facteurs locaux en activité).
- ✓ L'actif spécifique est construit par les acteurs et valorisé par le marché.
- ✓ La ressource spécifique est un avantage révélé résultant de la combinaison dynamique des stratégies d'acteurs .cette ressource, jusque-là virtuelle, est le résultat d'une mise en relation créatrice d'acteurs confrontés à un problème.

La spécificité n'est pas « donnée » : elle résulte _ au moins en partie _ d'une démarche.de spécification : définition et reconnaissance de modes de production en lien plus ou moins étroit à un territoire. Elles sont dits spécifiques s'ils s'attachent à un processus de production particulier.

Par actifs, on entendra des facteurs « en activité », alors que par ressources, il s'agira de facteurs à exploiter, à organiser, ou encore à révéler. Les ressources, à la différence des actifs, constituent une réserve, un potentiel latent ou virtuel qui peut se transformer en actifs si les conditions de production ou de création de technologie le permettent.

Des actifs ou des ressources génériques se définissent par le fait que leur valeur ou leur potentiel est indépendants de leur participation à un quelconque processus de production. Les actifs ou ressources sont ainsi totalement transférables, leur valeur est une valeur d'échange. Le lieu de cet échange est le marché. Le prix est le critère d'appréciation de la valeur d'échange, laquelle est déterminée par une offre est une demande à caractère quantitatif.

En revanche, les actifs spécifiques existent comme tels, mais leur valeur est fonction des conditions de leur usage. Alors qu'un actif générique est totalement transférable, un actif spécifique implique un cout irrécouvrable plus ou moins élevé de transfert.

Des actifs génériques ne permettent pas à un territoire de se différencier durablement puisque, par définition, ils existent ailleurs et peuvent être transférés. Une différenciation durable, c'est-à-dire non susceptible d'être remise en cause par la mobilité des facteurs, ne

peut naitre véritablement que des seules ressources spécifiques, lesquelles ne sauraient exister indépendamment des conditions dans lesquelles sont engendrées. L'enjeu des stratégies de développement des territoires est donc essentiellement de saisir ces conditions et de recherche ce qui constituerait le potentiel identifiable d'un territoire. Ces conditions ne sauraient être définies de façon abstraite. Elles dépendent du contexte dans lequel s'inscrit le processus heuristique d'où naissent les ressources spécifiques.

2.2.1 Ressources et actifs génériques

Le qualificatif « générique » recouvre l'ensemble des facteurs traditionnels de définition spatiale (ou de localisation des activités économiques) discriminés par les prix et qui font l'objet d'un calcul d'optimisation de la part des agents.

Les ressources comme les actifs génériques sont totalement dans le marché. C'est-à-dire que, pour les acquérir, il existe un prix de marche. 11s sont totalement transformables, immédiatement disponibles, à condition de s'acquitter de leur prix. Pour ces actifs, il n'existe pas de contrainte géographique (hors matière première, mais ce dernier est substituables).

Ajoutons enfin que leur acquisition ne nécessite pas l'existence et l'activation de formes de coordination partiellement hors marché.

2.2.2 Ressources et actifs spécifiques

Le qualificatif de spécifique recouvre l'ensemble des facteurs, comparables ou non, dont la valeur ou la production est liée à un usage particulier.

Les actifs spécifiques ont donc un cout d'irréversibilité que l'on pourrait appeler aussi un « cout de réaffectation ». Cela signifie que l'actif perd une partie de sa valeur productive dans le cas où il est redéployé vers un alternatif.

Les ressources spécifiques constituent l'élément de base pour la réussite d'un processus de développement territorial (Colletis et Pecqueur, 1993)

Figure N°01 : Les différentes ressources territoriales

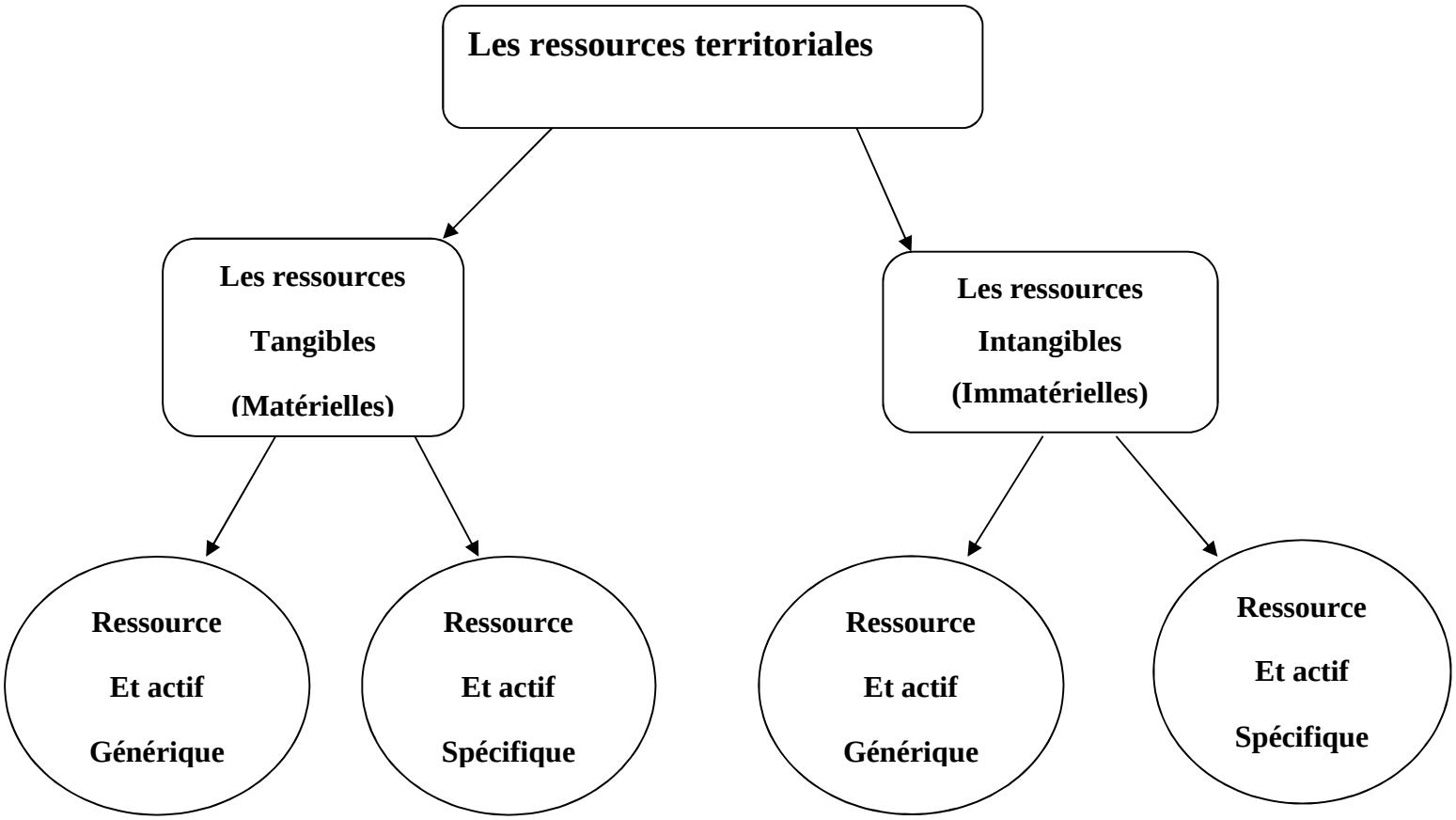

Source : Etablit par nos soins.

2.3. Les étapes de la valorisation de la ressource territoriale

Selon Campagne et PECQUEUR (2014)[12], le passage de la ressource potentielle à une valeur marchande passe par une série d'étapes dans sa construction par les acteurs.

- L'identification de la ressource : il est nécessaire que les acteurs concernés formulent la ressource. Ils doivent donc pouvoir se rencontrer en un lieu de débat et nommer le potentiel à faire émerge
- La décision du mode de valorisation : une fois l'identification faite, il faut que les acteurs s'entendent sur la stratégie à mener (la décision du monde). Le monde de la valorisation a eu son importance dans la réussite de la valorisation

[12]CAMPAGNE Pierre et PECQUEUR Bernard, « le développement territorial, une réponse émergente à la mondialisation », éditions Charles Léopold Mayer, 2014

dans la mesure où la qualité s'est fondée sur des caractéristiques notamment culturelles et paysagères du lieu.

- L'organisation de la valorisation : l'articulation aux spécificités du lieu est cruciale
- La mise en œuvre de la commercialisation : la commercialisation de la ressource valorisée ne relève pas seulement du marketing mais de l'image que les acteurs souhaitent construire et du type d'offre globale qui va émaner du site tout entier.

2.4. Contribution des ressources au développement territorial

Les ressources territoriales créent une certaine dynamique locale assurant le développement local et durable du territoire en question.

Les ressources territoriales permettent un développement territorial qui résulte de la coordination des acteurs locaux autour d'un projet basé sur l'exploitation des ressources territoriales ce qui permet de maintenir et d'augmenter les revenus locaux et d'emploi liés aux différentes étapes de production (production, transformation) ce qui va contribuer au soutien de l'économie locale.

Ces ressources permettent aussi aux acteurs locaux de continuer à maintenir leur tradition, savoir-faire, recette traditionnelle et notamment en préservant les ressources naturelles locales, ce qui fait la préservation de la biodiversité.

2.4.1. La ressource territoriale permet développement durable

Le développement durable touche toutes les dimensions : économique, sociale, environnementale.

Selon l'ONU (1987) cité par Girard Garibaldi (2008), le développement durable « est un développement qui répond aux besoins de présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

2.4.2. La ressource territoriale permet création d'emploi

Par la valorisation de la ressource et la création des activités économiques et des bassins d'emplois autour de cette ressource.

2.4.3. La ressource territoriale permet par sa valorisation la création des districts industriels et SPL

Pour Becattini, le district industriel renvoie à une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personne et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donnée. Dans tous les cas, les institutions locales (municipales, corporations, associations professionnelles, etc.) en liaison avec les institutions nationales peuvent contribuer grandement à la régulation des relations de coopération.

La notion de système de production localisé (SPL) découle de celle du district industriel. Par rapport à la notion de district industriel, dans le SPL, les entreprises ne sont pas nécessairement concentrées dans une seul branche, ni spécialisée dans la production des composants d'un seul produit.

2.4.4 : La ressource territoriale permet par sa valorisation la création des milieux innovateurs

Selon Crevoisier, (2001) [13]La théorie des milieux innovateurs considère avant tout le territoire et ses ressources en tant que vecteur de l'innovation.

Les milieux innovateurs s'articulent autour de trois axes particulièrement importants : la dynamique technologique, la transformation des territoires et les changements organisationnels. Chacun de ces axes renvois à des préoccupations essentielles de la société et à une vaste littérature spécialisée. En ce sens, le milieu innovateur est un concept intégrateur, un outil synthétique d'analyse et de compréhension des transformations économique à l'articulation du géographique, du techno-économique et de l'organisationnel.

[13]CREVOISIER, Olivier.2001 l'approche par les milieux innovateurs : état des lieux et perspectives. Revue d'Economie Régionale et Urbaine, 1, P153-166

Conclusion

Dans ce chapitre on a pu démonter l'importance que revêt la biodiversité en tant que telle , cette dernière présente une valeur spirituelle, esthétique, récréative et a d'autres fonctions culturelles; parce que de nombreuses personnes attribuent à la biodiversité une valeur intrinsèque, et les parcs nationaux sont créés dans un but de protection et de préservation des richesses naturelles, culturelles et paysagères de grands intérêts.

Nous avons aussi met en exergue l'importance de la ressource territoriale dont la valorisation génère un potentiel considérable et attractif sur le plan de la création des richesses et de dynamique locale du territoire en question.

La wilaya de Tizi-Ouzou a ses propres potentialités de ressource, ainsi, de par la variété de ses ressources matérielles et immatérielles qui contribue à son développement territorial.

Introduction

Dans ce deuxième chapitre, nous présenterons les collectivités territoriales**, *les modes de gouvernance et le développement territorial*** en confrontant parallèlement la théorie et le terrain.

Dans la première section on va présenter les généralités de gouvernance territoriale (historique, quelques définitions de la gouvernance, les indicateurs de gouvernance selon la Banque Mondiale, les acteurs de la gouvernance), les caractéristiques de la gouvernance territoriale et typologie de la gouvernance locale et les enjeux de la gouvernance locale. Ainsi que le concept de développement territorial (définition, principe, condition et objectif) ainsi que les différents modes de développement.

Dans la deuxième section on va analyser les collectivités territoriales (La gestion des collectivités territoriales, le budget communal, les attributions des collectivités territoriales, L'intercommunalité et mode de solidarité financière inter-collectivité en Algérie en théorie).

Section 1 : Notion de gouvernance et le développement territorial

La gouvernance apparaitre comme un élément et une solution pour assurer un développement clément

1.1. Généralités sur la gouvernance

1.1.1 Historique

La notion de gouvernance ne possède pas une seule définition précise. Elle revoie à plusieurs significations différentes et parfois antinomiques. Elle est introduite en 1937 par Ronald Coase à travers la théorie des coûts de transaction. Dans cette dernière, COASE explique que la firme émerge grâce à ses modes de coordination interne qui lui permettent de réduire les coûts de transaction généré par le marché ; celle-ci (l'entreprise) s'avère plus efficace que le marché dans l'organisation de certains échanges. Ce qui fut l'un des principes de base sur lequel repose le développement local. Puis, dans les années 1970, Olivier Williamson reprend le terme de «gouvernance des entreprises et de structure de gouvernance» afin de caractériser les politiques internes de l'entreprise. Néanmoins, l'utilisation de la notion de gouvernance n'est pas réduite à la science économique, car elle n'a pas tardée pour entrer à la fin des années 80 dans la science politique en Angleterre (financement par le gouvernement d'un programme de recherche sur le thème de la recomposition du pouvoir local)[15].

Par ailleurs, le concept de gouvernance est entré dans le domaine des relations internationales par l'usage de l'expression de « bonne gouvernance » pour désigner les particularités de la bonne administration publique dans les pays. Et c'est à travers cette notion que les organismes de prêt internationaux (FMI et BM) prônent des réformes institutionnelles nécessaires à la réussite de leurs programmes économiques.

1.1.2 Quelques définitions de la gouvernance

De nombreuses et différentes définitions ont été attribuées à la notion de gouvernance, depuis son apparition. Chaque définition met l'accent sur un aspect particulier, selon le domaine et le centre d'intérêt des définiteurs. Les premières définitions accordées à ce concept le qualifient de l'art et la manière de gouverner et elles renvoient au partage du pouvoir entre les différents acteurs de la société. Les autres définitions qui viennent après se concentrent sur les aspects relatifs à une stratégie de développement participatif qui vise à amorcer un processus de développement local à travers

[15] Holec Nathalie ; Geneviève Brunet ; Jolivard «Qu'est-ce que la gouvernance » réalisé par le centre de documentation de l'urbanisme(CDU) en 1999 Disponible sur : http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article90. Consulté le 02/04/2019.

l'implication de tous les acteurs (locaux et centraux) et l'exploitation rationnelle des ressources locales.

Pour Jean-Pierre Gaudin (2002) : «La gouvernance, ce serait tout bonnement de l'action publique en réseau, une pratique relationnelle de coopérations non prédéfinies et toujours à réinventer, à distance des armatures hiérarchiques du passé et des procédures routinières.»[16]

La banque mondiale voit dans la gouvernance « la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service du développement » et considère que l'existence d'un Etat de droit et de la démocratie, l'exigence de la transparence et de la responsabilité dans les divers aspects de la vie publique et privée, la gestion participative et l'existence d'un système décentralisé de la prise de décision, la gestion efficace des ressources publiques, la disponibilité d'un cadre macroéconomique sain, incitateur et favorable à la libre entreprise et à l'économie de marché et la lutte contre la corruption, sont des conditions nécessaires à la bonne gouvernance.

Cette définition de la banque mondiale est axée principalement sur le fonctionnement des pouvoirs publics, surtout sur la façon d'exercer le pouvoir qui doit se référer à certains principes tels que la démocratie, la transparence, et la participation des acteurs privés à la prise des décisions, à la gestion des ressources et au développement.

1.1.3. Les indicateurs de gouvernance selon la Banque Mondiale

Dans un rapport de recherche publié en 2005, Daniel Kaufmann, Directeur du programme gouvernance mondiale à l'Institut de la Banque mondiale, et Aart Kraay, Économiste principal dans le Groupe de recherche de la Banque, proposent un tableau de bord à l'échelle mondiale, comprenant des indicateurs de gouvernance. Kaufmann et Kraay ont développé et analysé six
(06) composantes chiffrables de la bonne gouvernance en prenant comme point de départ la fin des années 90. Ces indicateurs sont résumés comme suit :

- **Être à l'écoute et rendre compte** - mesure les droits politiques, civils et les droits de l'homme;
- **Instabilité politique et violence** - mesure la probabilité de menace de violence contre les gouvernements, voir la probabilité de leur renversement, y compris le terrorisme;
- **Efficacité des pouvoirs publics** - mesure la compétence de la bureaucratie et la qualité de la prestation du service public;

[16] GAUDIN Jean-Pierre, « Pourquoi la gouvernance ? », Presses de la FNSP, coll. La bibliothèque du citoyen, Paris, 2002, P43. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/pole_1262-1676_2003_num_18_1_1313. Consulté le 02/04/2019.

- **Fardeau réglementaire** - mesure l'incidence de politiques non favorables au marché;
- **État de droit** - mesure la qualité de la mise en application des contrats, la police et les
- Tribunaux, y compris l'indépendance du judiciaire, et l'incidence de la criminalité
- **Maîtrise de la corruption** - mesure l'abus des pouvoirs publics à des fins lucratives, y compris la grande et la petite corruption (et le détournement des biens de l'Etat par les élites).

La construction de ces indicateurs, articulée sur une méthodologie de pointe, utilise des centaines de variables qui mesurent les différents aspects de la gouvernance. Ces variables proviennent de plusieurs sources de données distinctes appartenant à différentes institutions dans le monde entier.

1.1.4. Les acteurs de la gouvernance

Il s'agit de toutes les parties qui s'engagent dans un partenariat, fixant l'objectif de construire, administrer et améliorer les conditions de vie des populations et la réalisation d'un objectif commun. Ces acteurs peuvent se résumé en trois principales catégories telles que : l'Etat et ses institutions, le secteur privé et enfin la société civile.

La réussite des projets de développement dépond largement du rôle de l'Etat qui permet à travers ses institutions et l'exercice de ses pouvoirs (législatif, judiciaire et exécutif) de concevoir un environnement politique légal et un climat favorable au développement humain, tout en préservant les intérêts individuels et collectifs.

Le secteur privé réuni toutes les entreprises, quelles que soient leurs tailles, qui exercent des activités économiques et qui ne sont pas étatiques. Sa contribution au développement territorial figure dans la production et la fourniture des biens et services, la création de l'emploi et la répartition des revenus aux citoyens.

La société civile est représentée par l'ensemble des individus occupant un espace territorial donné. Elle est constituée de personnes agissant individuellement ou en groupe structuré dans des organisations non gouvernementales (des organisations professionnelles, des associations religieuses féminines, culturelles, communautaire, etc.). Les citoyens doivent être mobilisés pour participer aux différentes activités (économiques, sociales et politiques) et défendre les intérêts de leur territoire.

1.2. La gouvernance territoriale (locale)

Après avoir exposé les différentes définitions de la gouvernance, en va passer dans ce qui suit à une approche spécialisée de celle-ci. Les définitions précédentes touchent aux aspects décisionnels et organisationnels régissant les relations entre acteurs dans la société, dans le but de réaliser des fonctions productives. Cependant les nouvelles définitions intègrent la notion du territoire dans la problématique de développement.

1.2.1. Définition de la gouvernance territoriale (locale)

La gouvernance territoriale est défini comme « le processus d'articulation de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels entre les acteurs géographiquement poches en vue de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement » (Gilly, Wallet, 2005)[17].

La gouvernance territoriale représente une rationalisation du partage du pouvoir entre les différents acteurs ayant des intérêts dans l'organisation ou la firme, elle met l'accent sur l'importance de l'initiative publique et/ou privé dans efficacité de l'action publique. Elle présume aussi la gestion des effets de la répartition du pouvoir entre les propriétaires, d'une part et les gestionnaires d'autre part.

Bernard Pecqueur et Zimmermann Jean-Benoît définissent la gouvernance locale comme « Le processus de structuration d'une mise en comptabilité de différentes modalités de coordinations entre les acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre un problème productif ou, plus largement, de réaliser un projet collectif de développement »[18].

L'objectif de la gouvernance est la résolution des problèmes productifs et la réalisation des projets collectifs de développement. Pour mener à bien ces fins la gouvernance locale doit se tâcher d'abord de déterminer les critères de base de la mise en compatibilité des modalités de coordination entre les acteurs locaux ; puis d'articuler les dispositifs de résolution des différends entre ces acteurs, tout en tentant de résoudre les problèmes du territoire.

1.2.2. Les caractéristiques de la gouvernance territoriale

Une des caractéristiques de la gouvernance territoriale est de faire appel à une pluralité d'acteurs (les "parties prenantes"), la plus large possible jusqu'aux citoyens de base.

Les clivages entre acteurs privés et acteurs publics ainsi qu'entre société civile et Etat, les frontières entre les intérêts privés, particuliers ou visant un bien commun et les intérêts publics ou généraux sont brouillés. Ce changement d'importance suppose que tous les acteurs, porteurs de logiques spécifiques, délibèrent et décident ensemble des affaires de la cité locale.

- Une autre caractéristique est celle de la continuité de l'action ; la gouvernance n'est pas un processus temporaire dédié à tel ou tel problème en parallèle de l'exercice normal des gouvernements locaux, mais, en tension avec la démocratie représentative, il se déroule de manière pérenne. Il n'est pas une

[17] A.L.NAIT Chabane, «gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia », université de Bejaia, 2010.

[18] PECQUEUR Bernard, ZIMMERMANN, Jean-Benoît, « Economie de proximité », édition Lavoisier, Paris, 2004

logique de projet, celle-ci n'étant que l'une des principales technologies qui est mise en œuvre par les gouvernances locales ou par les gouvernements[19].

1.2.3. Typologie de la gouvernance locale

La nature de la gouvernance territoriale renvoie à la dynamique propre du territoire, à son mode d'articulation avec des mécanismes globaux de régulation au sein desquels des acteurs - clefs jouent un rôle fondamental.

L'observation empirique permet de proposer des caractérisations plus précises et différenciées suivant les situations productives localisées. Ainsi, on peut distinguer quatre types de gouvernance territoriale, en fonction de son caractère privé ou non,

1. gouvernance privée : ce sont les acteurs privés dominants qui impulsent et pilotent des dispositifs de coordination et de création de ressources selon un but d'appropriation privée.

2. gouvernance privée collective : dans ce cas, l'acteur clé est une institution formelle qui regroupe des opérateurs privés et impulse une coordination de leurs stratégies.

3. gouvernance publique : les institutions publiques ont des modes de gestion des ressources qui diffèrent de l'appropriation privée, notamment à travers la production de biens ou services collectifs, donc par définition utilisables par tous les acteurs, sans rivalité ni exclusion d'usage. Ce sont au premier chef, l'Etat, les collectivités territoriales

4. gouvernance mixte : dans la réalité, rares sont les situations pures ; on trouve le plus souvent une association de ces différentes formes mais avec une dominante, ce qui permet de caractériser chaque territoire comme un cas particulier entrant dans une catégorie générale (plutôt publique ou privée) avec un dosage spécifique et variable[20].

1.2.4. Les composantes de la gouvernance locale

Zimmermann et Pecqueur résument ces composantes dans ce qui suit:

1. La relation salariale locale (entre les entreprises et salariés) dont différents types peuvent être repérés en fonction des logiques productives

2. Le mode de coordination entre entreprises, selon qu'il renvoie principalement à la compétition entre les acteurs, ou au contraire, qu'il relève davantage de relations de partenariat.

3. Le mode d'insertion et d'intervention des acteurs publics qui diffère selon les espaces productifs locaux en fonction de leur dynamique propre et de leur cohérence d'ensemble.

---

[19] NGOK EVINA Jean François, Gouvernance territoriale : enjeux et paradoxes site : http://www.villemanagement.org/forum/files/40_ngok_evina_109 . Format PDF Consulté le 09/04/2019.

[20] http://www.u-picardie.fr/TOUS/Documentation/Supports%20de%20cours/EUT/04_11_04/Proximite. Format PDF, Consulté le 09/04/2019.

4. Le positionnement de l'espace local au sein de la division spatiale du travail. Dans un contexte de concurrence/coopération territoriale,

5. Le mode d'exercice de la contrainte monétaire et financière sur la trajectoire de développement du système productif local.

La gouvernance locale, en tant que structure, n'est pas la simple combinaison de ces cinq proximités institutionnelles locales, mais leur combinaison, qui lorsque elle est suffisamment cohérente, permet de générer des régularités socioéconomique locales[21].

1.2.5. Les enjeux de la gouvernance locale

Les principes de la gouvernance des territoires se résument dans les éléments suivant :

- **Adaptation des méthodes et formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale**

Georges Cavallier, dans son analyse des villes européennes, affirme que « la capacité et la coresponsabilité de projet, la possibilité d'établir un cadre collectif d'action solidaire, de réflexion stratégique reliant les principaux acteurs autour du niveau de décision politique. Les villes qui réussiront, ce sont celles om l'on sera capable de mettre en synergie les responsables venus de tous les horizons. Car aujourd'hui, il faut en être conscient, c'est projet qui construit de plus en plus le territoire »[22].

La gouvernance territoriale implique l'établissement de nouveaux partenariats, sur un plan horizontal comme sur le plan vertical, et une détermination des règles et des principes de l'action au sein des territoires.

- **La participation, une condition à proliférer pour mieux gouverner**

La participation de l'ensemble des acteurs apparaît comme une condition nécessaire pour la réussite de tout projet de développement, notamment la participation des citoyens, des associations et des bénéficiaires du projet. Le village apparait alors comme l'échelle pertinente de la participation et ce, du fait qu'il constitue l'unité de base qui bénéficie des projets de développement et à partir de laquelle émerge l'association d'individu qui transmet les besoins des populations aux niveaux hiérarchiques et aux autorités concernées.

- **Améliorer le partenariat public/privé**

Les acteurs privés (exemple : les banques et les entreprises) sont des acteurs diverses.

[21] PECQUEUR Bernard, ZIMMERMANN, Jean-Benoît, « Economie de proximité », édition Lavoisier, Paris, 2004, p.196-197

[22] CAVALLIER Georges, Gouvernement des villes et gouvernance urbaine, in Défis pour la gouvernance urbaine dans l'Union européenne, P.39

La gouvernance territoriale, un processus de coordination entre les différents acteurs, ne se limite pas uniquement aux acteurs publics et n'opère pas d'exclusion. Au contraire, la gouvernance propose la création de nouvelles formes de partenariat de type public/privé, vise aussi à faire converger les intérêts généraux (de l'ensemble des acteurs) et à associer les logiques publiques et privées.

1.3. Généralités sur le développement territorial

1.3.1. Définition du développement local

Bernard Pecqueur (1991) définit le développement local comme « une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes, pour valoriser les ressources dont ils disposent »[23], Pecqueur met l'accent sur l'efficacité et le rôle des relations non marchandes entre les hommes d'un même territoire à créer une sorte de mobilisation et de sensibilisation, de ces hommes, pour la valorisation des richesses dont ils disposent,

Le développement local est une notion vague et globale, mais surtout porteuse d'avenir pour beaucoup de territoires. Le concept de développement local recouvre des expériences diverses, chacune mettant l'accent sur un élément déterminé. Cependant, certains éléments se dégagent pour éclaircir davantage ce concept. En effet, le développement local préconise un retour à la petite dimension (donnant un rôle clé aux PME-PMI dans le processus de développement), et traduit la revendication des spécificités politiques, sociales et culturelles propre à chaque territoire et la volonté de chercher dans ces spécificités un potentiel de créativité individuelle et collective et d'intensification de la ressource humaine. Nous constatons aussi l'accent mis sur les phénomènes de solidarité, de volonté collective et de mobilisation sociale (nécessaire pour le déclenchement du processus de développement), mais également le caractère non-reproductible du développement local.

Au final, le développement local peut se voir tel que nous l'avons noté en haut comme un mode alternatif de développement reposant sur les forces locales (naturelles et humaines). Il n'est ni un mode, synonyme de tendance conjoncturelle, ni un modèle unique exportable et labellisé, mais plutôt « un processus de transformation sociale dans lequel interviennent et s'imbriquent des facteurs économiques, culturels, politique, écologiques, etc. »[24], ou encore un processus où interviennent des facteurs de diverses natures en vue de l'exploitation des ressources locales.

[23]PECQUEUR Bernard., « Le développement local : un mode ou modèle », Paris, Ed. Syros Alternative, 1992.
[24]Idem PECQUEUR Bernard, Paris, 1992, p.18.

1.3.2. Principes, et Conditions du développement local

1.3.2.1. Principes et Objectif du développement local

Le développement local est une stratégie qui repose sur des principes fondamentaux:

a)Le développement est un processus global: on ne peut donc limiter une action de développement à sa dimension économique, à un programme de création d'emplois ou à une intervention sectorielle.

b) Les micro-initiatives participent au développement global: le progrès et le bien-être d'une collectivité ne sont pas uniquement attribuables à la grande entreprise et aux macros projets.

c) La ressource humaine constitue la force motrice du développement: des personnes motivées et formées sont des facteurs plus déterminants pour le développement que les infrastructures, les techniques, les équipements.

1.3.2.2. Les objectifs du développement local sont

a) Le développement local vise à améliorer le cadre de vie des personnes de la communauté pour qu'elles puissent profiter d'un environnement sain et agréable;

b) Il vise également à améliorer leur milieu de vie pour qu'elles puissent s'épanouir dans une communauté qui leur offre plusieurs occasions sociales et culturelles;

c) Il cherche à augmenter le niveau de vie afin que chacun dans la communauté puisse travailler et donc gagner un revenu pour pouvoir profiter des avantages de la communauté (création d'emplois et répartition de la richesse).

1.3.2.3. Les conditions du développement local

Il s'agit d'abord d'un processus social à la base duquel doit se développer une très forte capacité d'organisation des acteurs locaux leur permettant de valoriser les ressources locales et/ou importées et de réinvestir sur place le produit de la valorisation.

Le développement local ne saurait s'épanouir sans un minimum de consensus entre les différents partenaires de l'espace socio-économique local, sans une mobilisation en vue d'objectifs précis et cohérents.

La seconde condition du développement local reposerait sur la conscience que les acteurs concernés peuvent former un groupe cohérent, les rendant unis pour des objectifs communs et surtout liés par l'appartenance à la même unité spatiale.

1.4. Les modes de développement local

On peut distinguer trois types de processus de développement local qui mettent en relation l'ensemble des acteurs sur un territoire, chacun combinant de manière particulière les différentes dimensions de la proximité.

- **Le processus d'agglomération** se fonde sur la concentration des activités économiques. Cette concentration des activités économiques résulte d'économies externes aux entreprises liées à des économies d'échelle dans le partage de certaines ressources. Il s'agit ici principalement d'externalités pécuniaires provoqué par la concentration des activités et des personnes. La particularité du processus d'agglomération est qu'il produit des effets externes qui ne répondent pas à une logique industrielle forte ou qui ne dépendent pas d'un mode de coordination spécifique entre les différents agents.

- **Le processus de spécialisation** se fonde sur une structure organisationnelle forte du tissu économique dominée par une activité industrielle ou un produit. Le terme de spécialisation possède deux significations. D'une part, le processus par lequel le tissu économique se structure est fondé sur une logique industrielle. D'autre part, la particularité du tissu est établie en favorisant l'émergence, l'agglomération d'activités qui sont liées soit par leur type d'activité, soit par le produit qu'elles fabriquent.

- **Le processus de spécification** se distingue des deux précédents par la capacité qu'il offre au territoire de se doter d'un mode de coordination entre les acteurs qui démultiplient les potentiels de combinaison de ressources complémentaires liées à leurs proximité organisationnelle par le moyen d'une proximité institutionnelle particulièrement forte.

Ces trois processus peuvent être attribués aux territoires en fonction de leur dynamique.

Une dynamique territoriale est amorcée par le passage d'un mode à un autre selon l'histoire de chaque territoire. Ce qui rend le rôle du temps important dans la sélection d'un mode de développement pour le territoire, en une période donnée. Ce qui veut dire qu'il n'existe pas un mode meilleur que d'autre, mais des passages d'un mode à l'autre, dessinant une trajectoire de développement pour un territoire qui se construit et probablement se détruit.

Selon les ressources utilisées, le type de proximité présent et la diversité des acteurs engagés par leur coordination, cette construction territoriale peut prendre trois circuits différents, à savoir :

- ✓ **De l'agglomération à la spécialisation.** Ce passage d'une économie d'agglomération varié à une spécialisation se fait en attirant des activités similaires ou complémentaires en termes de fonction de marché ou de produit.
- ✓ **De la spécialisation à la spécification.** Ce passage de la spécialisation à la spécification peut se produire par la diversification maîtrisée des activités. Il garantit le redéploiement des ressources et élimine le risque de dépondre d'une activité dominante.
- ✓ **De l'agglomération à la spécification.** Ces deux modes de développement se caractérisent par la diversification d'activités. Néanmoins, il est important de signaler une différence

majeure entre les deux. La densité institutionnelle qui figure dans le mode de spécification permet d'exploiter les complémentarités qui existent entre les différentes activités. C'est cette proximité institutionnelle qui garantit la valorisation des activités, le redéploiement des ressources spécifiques et la flexibilité des choix individuels.

Chaque processus possède ses avantages et ses limites. Ce qui fait qu'il n'y a pas un mode idéal de développement. Le temps joue un rôle important dans la traduction des dynamiques territoriales de développement[25].

[25] SAIDI. Meriama, « Gouvernance des territoires et développement local, cas des zones aménagées : Cas de la zone d'activité TAHARACHT Akbou », Mémoire en vue de l'obtention d'un diplôme de Master en Management Economique des Territoire et Entreprenariat université de Bejaia, 2011, p13. Format PDF Disponible sur : http://www.univ-bejaia.dz/dspace/bitstream/handle/123456789/2612/Gouvernance%20territoriale%20et%20d%C3%A9veloppement%20local.pdf?sequence=1&isAllowed=y Consulté le 15/04/2019.

Section 2 : La gestion des collectivités territoriales

Les collectivités locales et essentiellement la commune, qui est la collectivité territoriale de base, devraient jouer un rôle important dans le développement territorial et rural. Pour ce faire, les collectivités locales doivent disposer des moyens financiers nécessaires, d'où la nécessité d'une réelle autonomie financière et de gestion.

2.1. La gestion des collectivités territoriales

En Algérie, les collectivités territoriales sont la commune et la Wilaya. Certaines existaient déjà à l'ère coloniale, mais beaucoup d'autres sont de création très récente[26]

Ces collectivités constituent, de par la constitution[27] l'assise de la décentralisation et leurs assemblées élues, le lieu de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

Néanmoins, pour les besoins de notre étude, on se limitera à l'étude de la commune comme étant la collectivité territoriale de base, et le terme de collectivités territoriales sera utilisé désormais, pour désigner les communes.

La Commune est la collectivité territoriale de base, elle dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière[28].

Quand on dit personne morale, cela veut dire que la commune peut être titulaire de droits et d'obligations, qu'elle peut avoir des biens et gérer un patrimoine, conclure des marchés et voir sa responsabilité mise en jeu par le fait des personnes qui la gèrent ou la représentent.

L'autonomie financière veut dire que la commune dispose de son propre budget où figurent ses recettes et ses dépenses, qu'elle est soumise à des règles de fonctionnement et à ses ressources propres.

La commune constitue une zone géographique autonome et ne peut être crée qu'en vertu d'une loi, ce qui veut dire que la commune est un groupement d'habitants, une communauté fondée sur une assise historique, sociologique, économique et sociale.

Dans chaque pays, le territoire national est subdivisé en un certain nombre de communes dont chacune a un nom, un chef-lieu et des frontières. Pour garantir sa survie et son autonomie, la commune doit être viable sur le plan économique et financier.

La gestion de la commune est assurée par deux organes essentiels : l'un délibérant, l'Assemblée Populaire Communale, l'autre exécutant, le Président de l'Assemblée, élu par cette dernière parmi ses membres.

---

[26] La dernière réorganisation administrative du pays remonte à 1984, en exécution de la loi n° 84-09 du 4 février 1984, relative à l'organisation territoriale du pays - JORADP n°06/1984.

[27] Constitution algérienne du 28 novembre 1996 – Articles 15 et 16 - JORADP n°78/1996.

[28] Loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune, Article 1 - JORADP n°15/1990.

2.1.1. Le budget communal :

Pour mener à bien son action, la commune dispose d'un budget. Préparé par les services administratifs, voté par l'assemblée populaire communale et exécuté par le président de l'assemblée populaire communale, le budget enregistre la recette et les dépenses de la commune.

2.1.1.1. Les recettes communales :

Les ressources communales sont d'origine très diverses, elles proviennent notamment des recettes fiscales locales, des ressources domaniales et patrimoniales, des attributions du fonds commun des collectivités locales, de l'aide de l'Etat et des emprunts[29] .

2.1.1.2. Les dépenses communales

L'article 160 de la loi n° 90-08 du 7 avril 1990, relative à la commune a énuméré les dépenses communales ainsi :

- ✓ Les rémunérations et les charges du personnel communal,
- ✓ Les frais d'entretien des biens meubles et immeubles,
- ✓ Les frais d'entretien de la voirie communale et des réseaux divers (assainissement, éclairage public, etc.)
- ✓ Les frais de gestion des services communaux,
- ✓ Les intérêts de la dette,
- ✓ Les dépenses d'équipement public,
- ✓ Les contributions et prélèvements fixés par la loi (prélèvement pour dépenses d'équipement, contribution au FCCL, au fonds de promotion des initiatives de la jeunesse, etc.).

2.2. Les attributions des collectivités territoriales

En règle générale, les raisons qui ont poussé l'état à céder certaines attributions au profit des communes s'expliquent ainsi:

- ➢ Parce que ces attributions intéressent les affaires de la population locale et influent sur leur quotidien de manière directe,
- ➢ Parce que l'exercice de ces attributions nécessite un contrôle rigoureux et permanent et ne peut donc, être exercé que par des structures locales en raison de la proximité,
- ➢ Parce que ces attributions relèvent d'un service public qui doit répondre aux spécificités locales du territoire et de sa population.

[29] RAHMANI Chérif, «Les finances des communes algériennes», CASBAH éditions, 2002, P.52

Et plus la décentralisation est exercée, plus les attributions des collectivités territoriales sont nombreuses et variées et, à contrario, plus ces attributions sont du ressort des instances centrales, moins la décentralisation est exercée.

En Algérie, le domaine d'intervention des communes est très large, il s'exerce sur la majorité des fonctions de proximité (voirie, transport scolaire, ramassage des ordures ménagères, assainissement, ...) mais il peut aussi s'exercer en matière économique, culturelle et sociale, ainsi qu'en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'éducation et de formation, d'environnement, d'habitat, ...

2.3. L'intercommunalité et mode de solidarité financière inter-collectivité en Algérie en théorie

2.3.1. L'intercommunalité en Algérie en théorie

Le code communal de 1990 introduit la notion d'intercommunalité. Il s'agit d'infrastructures bénéficiant à plusieurs communes voisines, telles que la station de dessalement, les décharges publiques, etc.

Cette forme de solidarité se manifeste sous forme établissements publics intercommunaux (E.P.I), de syndicats des communes et de commission intercommunale. À cet effet, l'article 9 de la loi n°90-08, relative à la commune, stipule : «Les assemblées populaires communales de deux ou plusieurs communes, peuvent décider de s'associer pour la réalisation et la gestion d'œuvres, d'équipements et de services d'intérêt et d'utilité intercommunale, dans le cadre d'un établissement public intercommunal.».

Le décret n° 85-117 du 07 avril 1985, fixant les conditions de création, d'organisation et le fonctionnement d'un établissement public intercommunal, dispose dans son article premier : « Cet établissement est doté de la personnalité morale, de droit public muni d'un pouvoir de décision autonome et d'une indépendance financière et patrimoniale.».

À la différence des communes, les E.P.I obéissent à un principe de spécialité (compétences et territoires précisément délimités) et exercent des compétences par substitution définies par les communs membres. Elles ont des organes de décisions indirects (il n'y a pas d'élection directe par les citoyens des comités).

Dans le cadre de la création des établissements publics intercommunaux, TAIB (E) note : « La loi n°90-08 est moins prolixe que la précédente et même quasiment muette en ce qui concerne la création de cet établissement puisqu'elle se contente de renvoyer à un texte réglementaire, non paru à

ce jour qui va définir les modalités de création, d'organisation et de financement de l'établissement public intercommunal »[30].

En ce qui concerne la commission intercommunale est une autre voie ouverte à la coopération intercommunale qui ne concerne que la gestion des biens et des droits indivis qui sont possédés par plusieurs communes[31].Elle est composée d'élus, des assemblées populaires intercommunales. Elle s'est vue comme une procédure mise en place pour régler les contentieux nés lors du découpage de1984.

Pour les syndicats des communes, ils n'ont pas de ressources propres. Leur financement est assuré par les participations des communs membres. Ils ont un champ d'intervention très vaste.

2.3.2. Les modes de solidarité financière inter-collectivités territoriales dans le contexte algérien

Par solidarité, nous entendons: l'aide et l'assistance financière apportée par des communes riches à d'autres ne disposant pas de la totalité des moyens nécessaires à leur existence.

La solidarité intercommunale existait depuis 1949, bien avant l'indépendance de l'Algérie. Elle était assurée par la C.S.D.C.A (caisse de solidarité des départements et des communes d'Algérie). Son action se limitait à un système de prêt à la construction et à la gestion d'un fonds de perception des impositions devenues insignifiantes. Cependant, les effets de cette solidarité étaient limités, en raison de la modicité des moyens financiers dont disposait cette caisse face aux besoins de la population qui ne cessaient pas de croître.

De nouveau, en 1967, la gestion du fonds de solidarité a été confiée à la C.N.E.P (caisse nationale d'épargne et de prévoyance), conformément à l'ordonnance n°67-168, qui a créé le fonds de solidarité et de garantie pour la wilaya et la commune. Par la suite, cette institution à elle seule ne pouvait pas prendre en charge les besoins financiers des collectivités territoriales en raison de la dégradation de leurs situations financières après l'indépendance.

Pour cela, en 1973 a été créé le F.C.C.L avec la promulgation du décret N°86-266 du 4 novembre 1986.

2.3.2.1. Le fonds commun des collectivités locales : Organisation, fonctionnement, rôles et objectifs

Le F.C.C.L est un établissement public à caractère administratif, disposant de la personnalité morale et d'autonomie financière. Celui-ci est placé sous la tutelle du ministre de l'intérieur et des

[30] TAIB (E) «Le nouveau statut de la commune», In Revue IDARA, n° 1, E.N.A, 1991, P. 68.
[31] Article 11 de la loi N°90-08 relative à la commune.

collectivités locales[32].Il a pour objet l'exercice de la solidarité intercommunale par la redistribution des ressources fiscales locales entre collectivités riches et pauvres.

Cet établissement est administré par un conseil d'orientation présidé par le ministre de l'intérieur et des collectivités locales et dirigé par un directeur[33].Celui-ci délibère sur les programmes annuels, le budget, les comptes, les bilans, ainsi que sur toutes les questions liées à la gestion du F.C.C.L[34]. Ce conseil comprend[35]:

- 07 membres élus ;
- 02 P/A.P.W, élus par leurs maires représentant chacun, une partie du territoire national (zone centre Est et zone centre Ouest ;
- 05 P/A.P.C, élus par leurs maires pour toute la durée du mandat représentant chacun une région du pays (Est, Centre, Ouest, Sud/Est et Sud/Ouest) ;
- 07 membres désignés ;
- 01 Wali désigné par le ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales ;
- 01 Représentant du ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales ;
- 03 Représentants du ministère des finances (directeur général du budget, impôt, équipement)
- 02 Directeurs généraux de l'agence nationale de l'aménagement du territoire (A.N.A.T) et banque de développement local (B.D.L).

2.3.2.2. Les prérogatives du fonds commun des collectivités locales

Le décret n° 86-266, nous définit les attributions du F.C.C.L, ses ressources de financement, sa composition et les règles de son fonctionnement. Cet organisme a pour missions[36]:

- Assurer aux C.T concernées des dotations de services publics obligatoires ;
- Répartir entre les C.T, des quotte- parts des ressources fiscales affectées à la péréquation ;
- Accorder des concours financiers aux C.T se trouvant dans des situations financières difficiles ou ayant à faire face à des événements calamiteux ou imprévisibles ;
- Consentir aux collectivités territoriales des subventions pour la réalisation des projets d'équipements et d'investissements ;
- Garantir le versement aux budgets des communes et des wilayas, le montant prévisionnel des rôles des impositions directes ;

[32] Décret N° 86-266 du 4 Novembre 1986, portant organisation et fonctionnement du FCCL, Article 1.
[33] Idem, Article 23.
[34] Décret N° 86-266 du 4 Novembre 1986, Op.cit., Article 27.
[35] Idem, Article 24.
[36] Idem, Article 2.

- Entreprendre toutes actions de formation et de perfectionnement au profit des fonctionnaires de l'administration locale.

Les ressources du F.C.C.L proviennent des recettes suivantes :

- La taxe sur l'activité professionnelle (5,44%) ;
- Le versement forfaitaire (70%) ;
- la taxe sur la valeur ajoutée (10%) ;
- La vignette automobile (80%).
- Un prélèvement de 2% sur les recettes prévisionnelles fiscales de chaque commune.

2.3.2.3. La structure du F.C.C.L

- **Le fonds commun de solidarité**

Le F.C.S constitue la structure la plus importante du F.C.C.L. Il perçoit les recettes correspondantes et réalise en parallèle une solidarité entre les collectivités riches et les collectivités pauvres. Cet organisme se charge de verser aux wilayas et aux communes les subventions suivantes :

- **Dotation de service public obligatoire**: Cette dotation est accordée à la commune lorsque ses ressources budgétaires sont insuffisantes pour couvrir les dépenses obligatoires de fonctionnement. Les critères de son attribution dépendent de la conformité aux coûts normatifs en vigueur pour l'évaluation des charges obligatoires de fonctionnement et au tableau des effectifs prévus par l'organigramme fixé conformément à la réglementation y afférente[37].
- **Subvention de péréquation**: Cette subvention est destinée à la section de fonctionnement du budget de la commune dont les ressources sont insuffisantes pour couvrir les charges obligatoires de fonctionnement[38].

Cette subvention sert essentiellement pour :

- La correction relative des inégalités de ressources financières, notamment fiscales ;
- La réalisation de l'équilibre du budget de fonctionnement ;
- Le financement des services publics obligatoires, tel que les frais des personnels.

- **Subvention exceptionnelle d'équilibre des recettes et des dépenses** : Cette subvention est destinée aux collectivités territoriales qui sont confrontées à une situation financière difficile[39]

[37] Décret N° 86-266. Op.cit. Article 8.
[38] Idem ; Article 8.

et dont les ressources globales ne parviennent pas à couvrir les charges obligatoires incompressibles, notamment, les salaires, les charges annexes, les frais des P.T.T, etc.

Nous devons noter que l'obtention de cette subvention exige pour les communes la réalisation de certaines conditions préalables de bonne gestion et de rigueur budgétaire.

Cette aide n'a aucune incidence directe sur le financement du développement local, du fait que les collectivités territoriales ne peuvent créer aucune ressource d'investissement et profitent plutôt à la reconstruction et à la répartition des dégâts.

- **Subvention pour événements calamiteux ou imprévisibles** : Le F.C.C.L attribue également à titre d'urgence en attendant l'intervention de l'Etat, des subventions exceptionnelles pour événements calamiteux ou imprévisibles[40].Elles sont sollicitées de la part des communes, à la suite d'une catastrophe naturelle, tel qu'un séisme, une inondation, un cyclone ou une sécheresse.
- **Subvention pour personnes âgées démunies en ressources** : Cette subvention est versée aux personnes âgées démunies de ressources dépassant 65 ans. Cependant, la contribution du F.C.C.L à travers son octroie est limitée. Ceci s'explique par l'orientation de la plupart des ressources dont il dispose à la péréquation.
- **Crédits destinés aux attributions du versement forfaitaire** : Depuis 1995, date de l'affectation de la totalité du produit du V.F aux C.T, en vue de renforcer l'action de la solidarité financière, le F.C.C.L a été chargé de répartir le produit de cet impôt entre les collectivités.

La répartition du 7/10emedu produit du V.F entre le F.C.C.L et les collectivités territoriales s'effectue comme suit: 60 % aux communes, 20% aux wilayas, 20% au F.C.C.L et qui sont réaffecté par la suite à la solidarité intercommunale. Les 3/10 restants étant directement versés aux communes concernées[41].

- **Le fonds communal de garantie des impositions directes**

Ce fonds intervient quand les communes connaissent une rentrée insuffisante des impôts directs locaux par rapport au montant des prévisions, des dégrèvements et des non valeurs prononcées en cours d'exercice[42]. Celui-ci assure la couverture de 90%[43] des recettes fiscales des communes. A cet effet, si les recouvrements sont supérieurs aux prévisions, il y a donc une plus-

[39] Décret N° 86-266. Op.cit. Article 11.
[40] Idem, Article 12.
[41] Les conditions de la répartition de la part de 70% du V.F revenant au F.C.C.L sont déterminées par l'arrêté interministériel N°94/0051 du 21/01/1995.
[42] Article 168 de la loi N°90-08, relative à la commune.
[43] Arrêté interministériel du 14 février 1995.

value qui représente la différence entre les prévisions et les réalisations. Dans le cas contraire, où les recouvrements sont inférieurs aux prévisions, il y a donc une moins-value. Dans ce cas, le fonds de garantie procédera de son coté à son paiement.

Les ressources du F.C.G.I.D proviennent d'un prélèvement de 2% sur les recettes révisionnelles fiscales de chaque commune et wilaya par voie de mandatement sur un crédit prévu à cet effet à l'article 68 du budget des collectivités territoriales[44].Elles proviennent également des plus-values des constatations par rapport aux prévisions en matière d'impôts indirects et par les rôles supplémentaires de régularisation des impôts directs.

- **Refonte du FCCL**

En application des articles 211 et 212 de la loi n°11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune ainsi que les articles 176 à 179 de la loi n°12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya, la refonte du fonds commun des collectivités locales est prévue par le décret exécutif n ° 14-116 du 24 mars 2014 portant création, missions, organisation et fonctionnement de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales.

2.4. Rôle des collectivités territoriales dans la conduite et la réussite du développement local

PEQUEUR Bernard définit le développement local comme suit : «L'expression d'une solidarité d'individus désireux de mettre en valeur leurs ressources humaines, physiques et financières. Ces actions ont pour effet de permettre aux populations de satisfaire leurs besoins tout en exerçant un certain contrôle sur leur devenir.»[45]. Il rajoute encore : « Ni mode, ni modèle, le développement local est une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relation non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent »[46].

Cet auteur voit en le développement, une naissance à l'effet d'une jonction territoriale, d'une efficacité et d'une dynamique d'un système localisé de P.M.E (petite et moyenne entreprise) qui est aussi le résultat d'une inscription socio territoriale[47].

Dans toutes les approches de développement local, on trouve la notion du «territoire».
En termes d'analyse économique du développement local, elle est perçue en termes de facteurs immatériels de développement qui se joignent aux éléments traditionnels contenus dans l'espace. Ces facteurs sont liés au savoir-faire, les habitudes, les coutumes, etc.

[44] GRABA H., « Les ressources fiscales des collectivités locales algériennes », édition. ENAG, Alger, 2000, P45.
[45]PEQUEUR Bernard, « Le développement local pour une économie des territoires », Ed. Syros, 2006, p 29.
[46]PEQUEUR Bernard, « Le développement local : mode ou modèle ? », Edition Syros, Paris, 1989, p 26.
[47] Idem, PEQUEUR Bernard, Op.cit. p 32.

Cette notion dans sa dimension de proximité géographique, signifie les potentialités multiples que recèle un territoire et qui peuvent être actives dans le processus de développement[48].

Le développement local ne se réduit pas à l'accueil des entreprises sur le territoire de la collectivité territoriale. Ce processus ne peut réussir que s'il est le résultat d'une volonté de l'ensemble des acteurs de toutes natures; économiques, politiques, associatifs, financières et la société civile en général.

Toute démarche de développement local commence par un engagement fort de la collectivité territoriale dans son rôle essentiel à jouer pour la création d'une dynamique territoriale. Par sa position, elle connaît les aspirations, les attentes, mais aussi les atouts, les potentialités de son territoire. Pour cela, la collectivité territoriale doit:

- Etre à l'écoute, attentive à toutes les initiatives naissantes sur son territoire ;
- Procéder au recensement des atouts et faiblesses, des potentialités du territoire ;
- Identifier les acteurs susceptibles de contribuer au projet de développement local ;
- Rassembler ces acteurs, les aider à concrétiser un projet global.

[48] OUHABI Souad « Le rôle des acteurs locaux dans le développement local : cas de la commune de Feraoun » Mémoire de fin 'étude En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences de Gestion Option : Management Economique des Territoire et Entreprenariat.2014 Disponible sur : http://www.univ-bejaia.dz/dspace/bitstream/handle/123456789/2599/Le%20r%C3%B4le%20des%20acteurs%20locaux%20dans%20le%20d%C3%A9veloppement%20local.pdf?sequence=1&isAllowed=y Consulté le 21/04/2019.

Conclusion

La gestion des collectivités territoriales et la gouvernance territoriale telle que nous l'avons vu dans ce chapitre ne reflète pas la réalité Algérienne, la majorité de ces lois sont contradictoires et inappliquées.

La dépendance des communes Algériennes de l'Etat central difforme leur véritable rôle comme acteur de développement local, ce qui les laissent uniquement de se contenter de gérer des services publics.

Nous pouvons retenir que le développement local est une notion vague et globale, mais surtout porteuse d'avenir pour beaucoup de territoires.

Introduction

Après avoir fait une investigation théorique explicitant les divers concepts liés, notamment aux ressources territoriales, les parcs nationaux, la gouvernance territoriale, et développement territorial .Nous tenterons, dans le cadre de ce chapitre, de confronter ces concepts à la réalité du terrain.

En effet, cette exploration théorique ne suffit pas, à elle seule, de réaliser les objectifs de notre travail. Afin de répondre à notre problématique, mais il faut savoir se servir de ces apports théoriques, lors d'une confrontation de nos hypothèses avec la réalité de terrain, afin d'obtenir des éléments de réponse à notre problématique.

Pour réaliser notre travail de recherche, nous avons fait des enquêtes auprès de plusieurs structures à savoir : la direction du parc national du Djurdjura, l'APC de Boghni, Assi Youcef, Bounouh, Ait bouaddou, et Agouni Gueghrane. Ces enquêtes ont contribué à apporter des éléments de réponse pour notre problématique et nous fournit les informations nécessaires concernant notre zone d'étude.

Ainsi, ce chapitre va être structuré en deux sections. La première, sera la présentation du parc national du Djurdjura, en tant qu'objet de notre étude. La deuxième section va restituer le déroulement de notre enquête au niveau de la station climatique Tala-Guilef, avant de faire et exposer l'analyse des informations et données recueillies, a fin, que nous donnerons les différents résultats et autres conclusions auxquels nous avons aboutis dans le cadre de ce travail.

Section I : Diagnostic de la Zone d'étude

I.1. Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou est une wilaya côtière, elle se situe dans la partie nord centre de l'Algérie. Le chef-lieu de la wilaya (la ville de Tizi-Ouzou) se trouve à une centaine de Kilomètres à l'est d'Alger, la capitale.[67]Schématiquement, cette région est un vaste bastion constitué d'une succession de chaine de montagnes toute d'orientation général Est Ouest et qui emprisonnent des plaines alluviales étroites

Les limites naturelles de la wilaya de Tizi-Ouzou se présentent ainsi :

- Au nord : la mer méditerranée
- Au sud : la chaine cristalline du Djurdjura
- A l'est : le massif de l'Akdafou
- A l'Ouest : des collines et des vallées.

Pour ce qui est des limites administratives, la wilaya de Tizi-Ouzou est délimitée par:

- Au nord la mer méditerranée,
- A l'est par la wilaya de Bejaia,
- A l'ouest par la wilaya de Boumerdes,
- Au sud par la wilaya de Bouira.

I.1.1. Découpage administratif de la wilaya

Selon le dernier découpage administratif réalisé en 1984, la wilaya de Tizi Ouzou est divisée en **67 Communes** et **21 Daïra.** **(Voir annexe N°01)**

[67] Direction de l'environnement de la wilaya de Tizi-Ouzou, annuaire statistique de fin 2016

Carte N°02 : Le Découpage administratif de la wilaya de T-O.

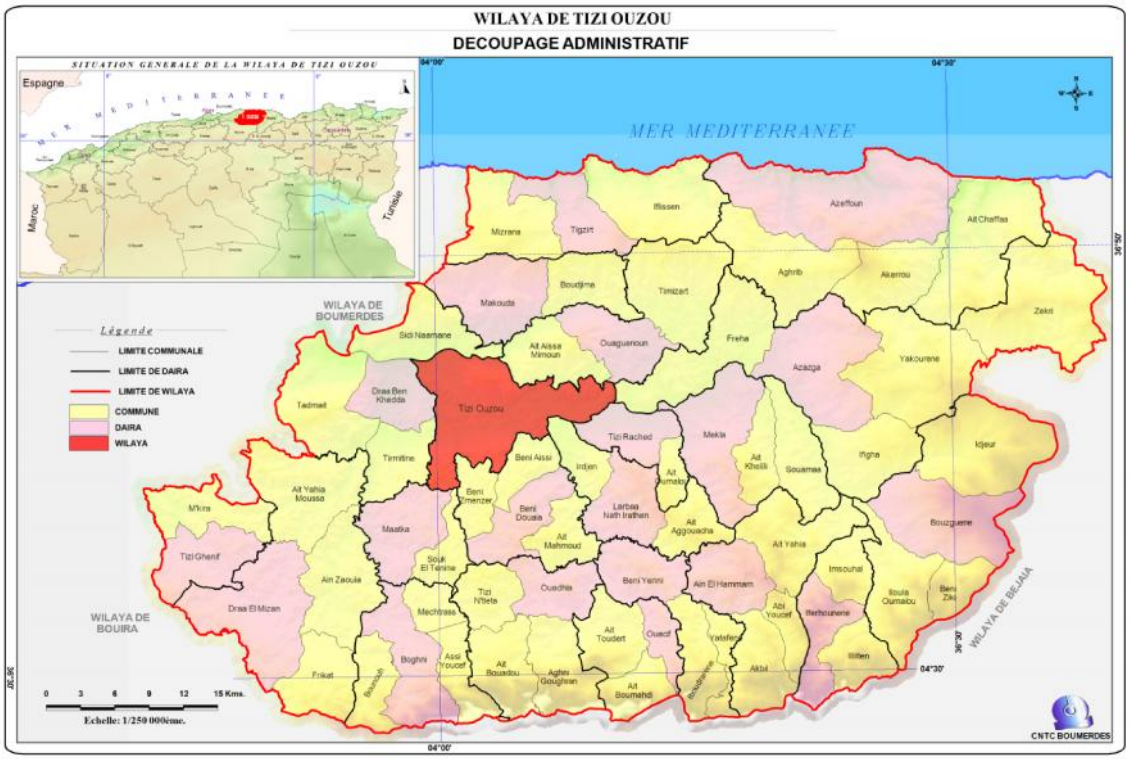

Source : Plan d'Aménagement Wilayal de T-O 1984

I.1.2 .Population

Globalement la wilaya de Tizi Ouzou comptait 936948 habitants au RGPH de 1987, elle enregistre 1108708 habitants au RGPH de 1998 et atteint 1127166 habitants au dernier RGPH(2008).

I.2. Méthodologie de la recherche

a) Recherche documentaire

Notre recherche bibliographique a consisté en une collecte d'information à partir d'articles, des mémoires des ouvrages ainsi que des sites internet. Cette recherche documentaire a portée sur des ouvrages et articles généraux et spécifiques à la ressource territoriale, développement territorial et la gouvernance territoriale.

b) Enquête par questionnaire

Nous avons opté pour la technique du questionnaire qui consiste à poser des questions aux personnels de la direction des forets, la direction de parc ainsi que les Communes relative à

notre sujet de recherche .cette méthode appel à formalisé une série de réponses a la plupart des questions. Cette méthode convient particulièrement lorsque qu'il s'agit d'analyser le fonctionnement d'un établissement et que l'on pense pouvoir mieux cerner à partir d'informations collectées auprès de personnels questionnées.

Un questionnaire composé de questions ouvertes peut fortement servir de guide dans un entretien plus au moins directif. Ce questionnaire peut être alors utile pour fournir des pistes repère aux chercheurs et aux répondants, de façon à faciliter la collecte et la comparaison des données sur des aspects précis de la réalité que l'on souhaite étudier.[68]

I.2.1. Contenu du questionnaire et son déroulement

Dans notre cas, nous avons utilisé le questionnaire ouvertes qui demande des réponses précises. Dans, le sens exact du terme « questionnaire » désigne une liste de question. Un ensemble de question conçue pour la collecte des données nécessaire à la problématique de la recherche, et il se considère comme l'un des outils les plus courants dans la collecte des données.[69]

Tableau N°01 : Récapitulatif du nombre d'effectifs questionnés par catégories.

Secteur	**Nombre d'effectifs questionnés**	**Pourcentage**
La direction des forets	15	53.6%
La direction de parc	10	35.7%
Les communes	03	10.7%
TOTAL	28	100%

Source : Etablit par nos soins à partir du résultat du questionnaire.2018

Ces données sont présentées comme suit dans le graphe n°04 ci-dessous :

[68]DAHAK, Abednour.KARA, Rabah., page 96-97.
[69] Idem DAHAK, Abednour.KARA, Rabah

Figure N° 02 : Les catégories d'effectifs questionnés

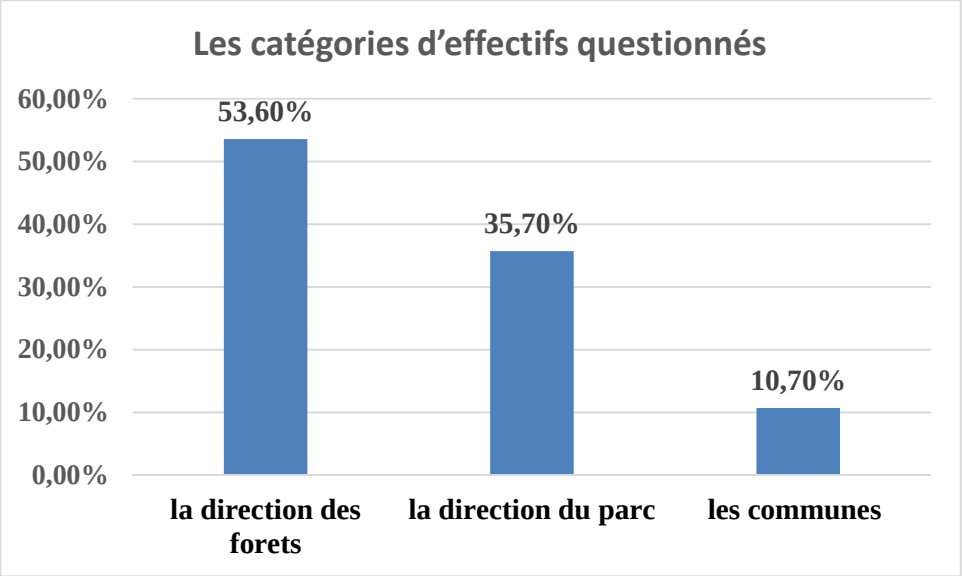

Source : Réalisé par nos soins à partir des données du tableau ci-dessus.2018

I.3. Présentation de parc national du Djurdjura

I.3.1.Historique

Le Parc National du Djurdjura est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) de 18550 ha de superficie. Il évolue sous la tutelle du MADRP et de la DGF. Créé le 23/07/1983 par le décret présidentiel n°83-460 et érigé en Réserve de Biosphère, le 15/ 12/1997 par l'PNUD.

Le Parc National du Djurdjura est situé au Nord-centre de l'Algérie, dans le grande Kabylie. Il se trouve à 140 km au Sud Est d'Alger, et 48 km de la mer méditerranéenne. Le territoire de ce parc est disposé selon un tronc d'arc, orienté d'Est à l'Ouest sur 50 km de long et sur 03 à 10 km de large. (Voir annexe n°02)

Carte N°03 : Etendue géographique du Parc National du Djurdjura

Source : Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (PND2012)

Le Parc National qui est d'une superficie de 16550 ha, a été érigé officiellement en parc national en 1925 par le décret du gouvernement d'Algérie, n°48-74 du 08.09.1925, reclassé par décret n°83-460 du 23.07.1983 avec une superficie de 18550 ha dont 10340 ha au Nord et 8210 ha au Sud, puis érigé en réserve de biosphère en Décembre 1997[70]. Il se présente en chaine montagneuse sous forme d'un arc de cercle orientée d'Est en Ouest, le point le plus haut est celui de Tamgout dans le massif de Lalla Khedidja à l'Est à 2308 m, puis un point à 2305 m d'altitude dans le massif de l'Akouker et à l'Ouest dans le massif de Haizer à 2194 m d'altitude.

Le Parc National de Djurdjura chevauche entre deux Wilayas : Tizi-Ouzou au Nord (versant Nord) et Bouira au Sud (versant Sud). Il concerne 19 communes, 11 au Nord de la wilaya de Tizi-Ouzou et 08 à Bouira au Sud. Il est réparti en 05 subdivisions de gestion, appelées secteurs dont 02 dans la wilaya de Tizi Ouzou (Ait Ouabane et Tala Guilef), 02 dans la wilaya de Bouira (Tala Rana et Tikjda) et 01 qui chevauche sur les 02 dans la partie extrême Est (Tirourda).

Carte N° 04: Situation administrative du Parc National du Djurdjura.

Source : Document du parc national de Djurdjura(PND2012)

[70] TAMIMOUNT Khaled «Enquête Ethnobotanique des plantes médicinales auprès de la population périphérique de Tala-Guilef (Djurdjura Nord-Ouest) » .Mémoire en vue de l'obtention d'un diplôme de Master.2017/2018.

MER MEDITERRANEE
ALGER
BOUMERDES
Tizi Ouzou
BEJAIA
MEDEA
BORDJ-BOU-ARRERIDJ
Bouira
M'SILA

PND

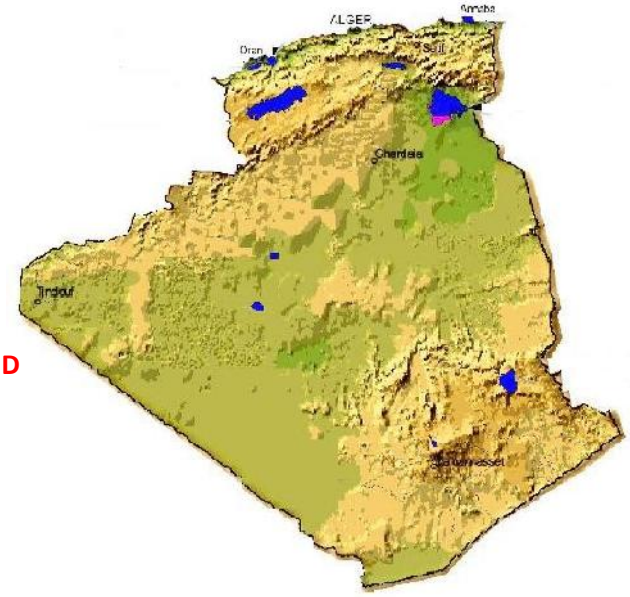
ALGER
Oran
Setif
Illizi

PND

Carte N° 05 : situation et des limites du Parc National du Djurdjura

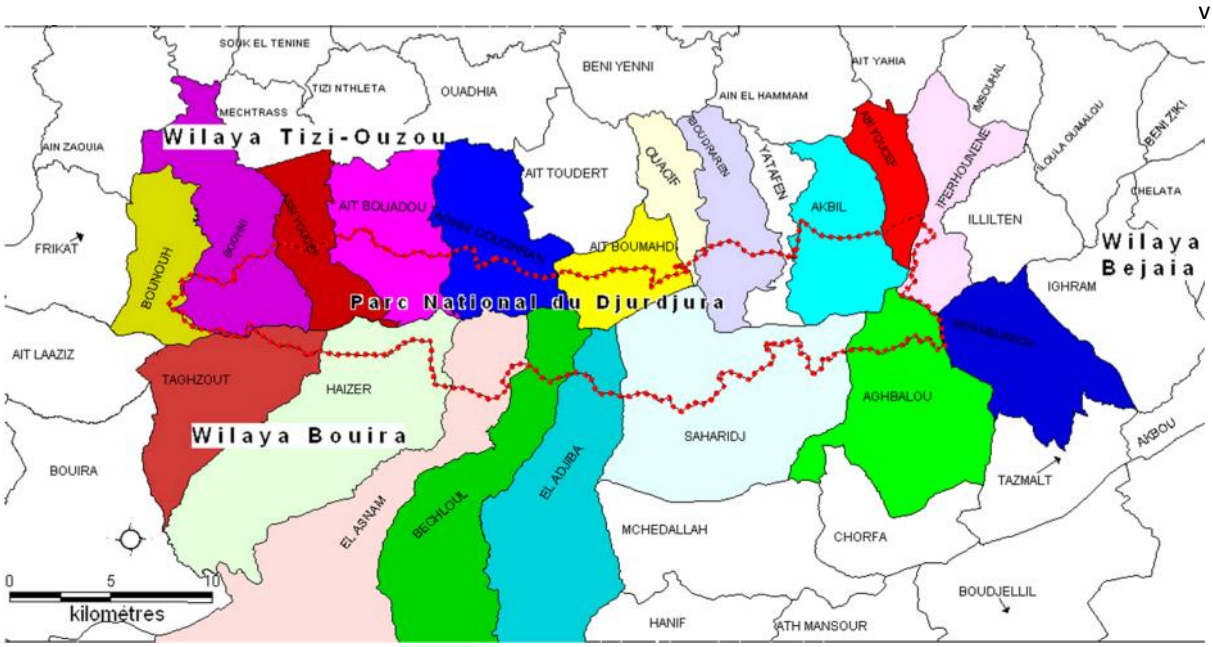

Source : Document du parc national de Djurdjura. (PND 2012)

I.3.2. Superficie :

De par sa grande superficie, le P.N.D. occupe la cinquième place de l'ensemble des Parcs Nationaux d'Algérie après Tlemcen, El Kala, Chréa et Belezma. Il occupe 18550 ha dont :

- 8210 Hectares dans sa partie Sud (Willaya de Bouira, soit 44.26% de la superficie totale du P.N.D.).
- 10340 hectares dans sa partie Nord (Wilaya de Tizi Ouzou, soit 55.74% de la superficie totale du P.N.D.).

I.3.3. Localisation de la zone d'étude « Tala-Guilef »

La cédraie de Tala-Guilef qui fait l'objet de notre étude, se situe dans la partie Nord occidentale du massif montagneux du Parc National du Djurdjura. Elle est éloignée de 48 km de la mer et d'environ 140 km d'Alger à vol d'oiseau.

La station de Tala-Guilef se localise entre les deux wilayas ; Bouira au Sud et la daïra de Boghni (Wilaya de Tizi-Ouzou) au Nord.

Elle est délimitée ;

- **Au Nord**, par la crête de Tazerout-Tamellalt à 1708 m d'altitude ;

- **Au Sud**, par Djebel Haizer ou le point culminant est celui nommé la dent du lion à 2123 m d'altitude ;
- **A l'Est**, une ligne de crête débutante au Tachgagalt à 2147 m, passant par le pic Long à 2120 m, puis le col blanc à 1814 m, et par le pic de cèdres à 1882 m ;
- **A l'Ouest**, les villages d'Ait-Ali et Béni-Koufi.

La superficie totale de la cédraie de Tala-Guilef est d'environ 402 ha, elle est circonscrite entre les latitudes 614 et 620 Km et entre les longitudes 352 et 355 Km[71] .

I.3.3.1 Relief et topographie

Cherkelaine (1980) in Abed (1984), décrit la région de Tala-Guilef comme une région montagneuse de plissement alpin. Elle présente des pentes qui sont en général très élevées et abruptes variant entre 20 et 45 %.

Cherkelaine (1980) caractérisée la région par deux grands ensembles topographiques :

- Une moyenne montagne dont l'altitude s'étage entre 900 et 1500 m ;
- Une haute montagne qui débute à 1500 m et dont les sommets peuvent atteindre 2164 m. Ces sommets dominent des vallées caractérisées par des formes en U ou V et qui présentent des versants concaves, convexes, convexe-concaves et rectilignes

[71] BOUZEGZA S ; et HALIT Z. (2009). Contribution à l'étude de la valorisation intra-population de quelques paramètres de la floraison de cèdre de l'Atlas (Cedrus atlantica Manetti) à Tala Guilef (Djurdjura nord occidental) Mémoire d'Ing, Agro. UMMTO, P53

Carte N°06 : Carte de localisation de la région de Tala-Guilef

Source: Google Earth in Bouzegza et Halit, 2009

Carte N°07 : Carte de localisation de la zone d'étude « Tala-Guilef »

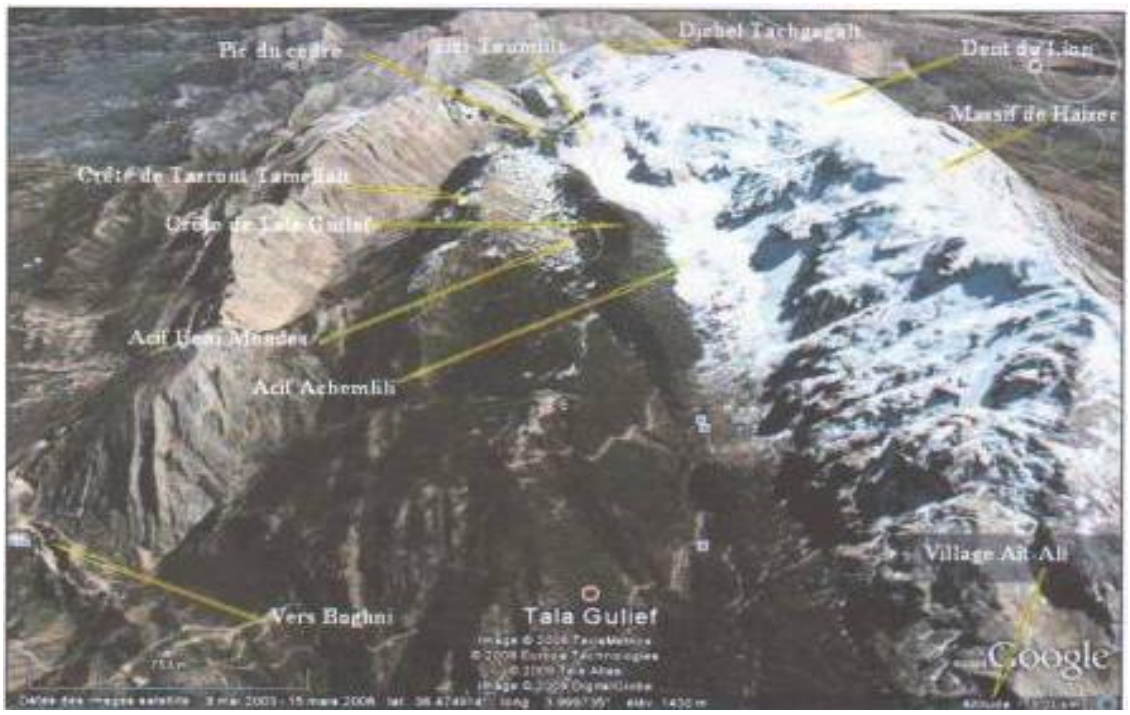

Source: Google Earth in Bouzegza et Halit, 2009

D'après nos recherches bibliographiques et enquêtes effectué**,** il s'est avéré que le parc est très riche, il recèle de nombreuses ressources naturelles très importantes tels que :

I.4.Les différentes ressources de la station climatique de Tala Guilef

I.4.1.Ressources en eau :

- ✓ Les eaux de surface
- ✓ Les eaux souterraines
- ✓ Les eaux non conventionnelles : Les eaux non conventionnelles sont constituées par les eaux usées épurées et l'eau de mer dessalée.

L'eau est une ressource vitale pour l'homme et indispensable pour le développement économique et social d'un territoire. Le territoire délimité par le massif du Djurdjura est bien pourvu en eau, principalement l'eau de surface, dont une partie est mobilisée et une autre en voie de mobilisation. Par ailleurs, cette partie du territoire de la région programme Nord-centre est de plus en plus sollicitée pour répondre aux besoins de l'aire métropolitaine algéroise, ce qui risque de soulever des conflits de partage et d'usage entre les territoires et les différents usagers (AEP, agriculture et industrie). Face cette situation, et afin d'éviter les conflits potentiels, il y a lieu anticiper en mettant en place d'un plan de gestion intégré de la ressource en eau articulé autour des axes suivants :

- ➢ Renforcement des mobilisations en ressources superficielles ;
- ➢ Renforcement des eaux d'irrigation par utilisation des eaux usées épurées;
- ➢ Adaptation des systèmes de cultures aux conditions climatiques et à la disponibilité en eau ;
- ➢ Economie de l'eau par l'utilisation des nouvelles techniques d'irrigation (aspersion et goutte à goutte suivant les cas) ;
- ➢ Diminution au maximum des pertes sur les réseaux (adduction, stockage et distribution) ;
- ➢ Lutte contre toute forme de pollution.

I.4.2. Les ressources faunistiques

a. Mammifères

Le massif du Djurdjura compte 34 espèces de mammifères (ALLEGRINI et PEYRE, 2007 ; BENSIDHOUM, 2010). Parmi elles, il existe 12 espèces de chauves-souris identifiées, représentant respectivement 31 % et 41 % du nombre total d'espèces actuelles rencontrées en Algérie (Khides, 1998 ; PND, 2007). Parmi ces espèces, on compte :

- 1 espèce probable : serval (Felis serval)

- 1 espèce rarissime : lynx caracal (Caracal algirus)
- 1 espèce rare : hyène rayée (Hyaena hyaena)
- 1 espèce assez rare : chat sauvage (Felis silvestris)

En outre, 10 espèces terrestres sont protégées (décret exécutif n° 12-235 du 24 mai 2012, paru au Journal officiel n° 53), à savoir : le singe magot, le porc-épic, l'hyène rayée, la belette, le lérot, le caracal, la mangouste, la genette, le chat sauvage et le serval.

Pour ce qui est des Chiroptères, des mammifères volants de taille réduite, mais jouant un grand rôle dans la régulation des populations de rongeurs et d'insectes, 12 espèces vivent dans le parc national du Djurdjura (soit 50 % des espèces de chauves-souris recensées en Algérie), dont 9 espèces sont protégées (décret exécutif n° 12-235 du 24 mai 2012, paru au Journal officiel n° 53), parmi elles 4 sont inscrites sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ces douze espèces de chiroptères ont été recensées et identifiées avec exactitude par B. Allegrini de l'université de Lille (France) en 2006 et la Barbastelle d'Europe a été découverte pour la première fois en Algérie (unique localité au Djurdjura) par cet auteur le 11/05/2006.

En conclusion, 34 espèces de mammifères sont recensées au Djurdjura, dont 19 sont protégées par la législation algérienne. (Voir annexe n°04).

b. Oiseaux

La variété d'habitats qu'offre le Djurdjura fait de celui-ci une zone de prédilection pour l'avifaune. La richesse spécifique de l'avifaune est de 130 taxa (HAMDINE, 1987 ; ZOUBIRI, 2010 ; BELGAND et BOUCHENAFA, 2011 ; SAADAOUI, 2012 ; DJILLALI, 2013). Les espèces identifiées sont réparties sur 33 familles (et 80 genres), dont les plus représentatives sont : les Turdidés (17 espèces), Sylviidés (14 espèces), Accipitridés (13 espèces), Fringillidés (9 espèces), et Motacillidés (7 espèces). (Voir annexe n°05).

Parmi ces oiseaux recensés dans le parc, on a selon leur statut phénologique : - 74 espèces sédentaires (ou nicheuses) - 39 espèces migratrices estivantes nicheuses - 16 espèces migratrices hivernantes - 2 espèces migratrices double passage, rare ou très rare (Tarin des aulnes et vautour moine). Concernant le Traquet deuil Oenanthe lugens, il n'a été observé au Djurdjura qu'une seule fois, il faut considérer l'observation comme accidentelle.

Le nombre total d'oiseaux concernés par les mesures de protection en Algérie est de 52 (décret exécutif n° 12-235 du 24 mai 2012), dont 23 rapaces (entre autres des aigles, des faucons, des vautours, des hiboux, des chouettes et de la buse féroce, qui est rare) et 29 passereaux (dont Martinet à croupion blanc, Engoulevent d'Europe, Bec-croisé des sapins, Serin cini, Guêpier d'Europe, Roitelet triple bandeau, Torcol fourmilier, Pic de Levaillant, ...).

En effet, l'existence de nombreuses falaises dans le Djurdjura, aux pieds desquelles s'étalent de grands espaces composés de pâturages, de pelouses et d'éboulis, confère à cette montagne un statut de sanctuaire des rapaces (Vautours fauve et percnoptère ; Aigles royal, botté et de Bonelli ; Faucons pèlerin et crécerelle ; Circaète ; Chouette chevêche ; etc.). De plus, la diversité des habitats, offrant une gamme variée de ressources alimentaires, permet la présence de divers passereaux occupant des niches variées.

c. Autres groupes faunistiques

Pour les autres groupes faunistiques, on dénombre :

- **Les reptiles** : 18 espèces (BENSIDHOUM, 2010), il s'agit de :

1. le lézard vert européen (Lacerta pater),
2. le lézard des murailles (Lacerta muralis),
3. Le lézard vert (Lacerta viridis),
4. Le lézard hispanique (Lacerta vaucheri podacis hispanica),
5. Le psammodrome d'Algérie (Psammodromus algirus*),
6. Le scinque ocellé (Chalcides ocellatus*),
7. Le seps tridactyle (Chalcides chalcides),
8. La tarente de Mauritanie (Tarentola mauretanica),
9. La couleuvre fer à cheval (Coluber hippocripis),
10. La vipère de Lataste (Vipera latestei*),
11. La tortue terrestre (Testudo hermanni),
12. La tortue grecque (Testudo graeca*),
13. la vipère aspic (Vipera aspis),
14. La couleuvre de Montpellier (Malpolon monspessulanum),
15. La couleuvre à capuchon (Macropolon cucullatus),
16. la couleuvre vipérine (Natrix maura),
17. la couleuvre à collier (Natrix natrix*),
18. la couleuvre girondine (Coronella girondica*).

Parmi ces espèces, 6 sont protégées* (décret exécutif n° 12-235 du 24 mai 2012, paru au Journal officiel n° 53).

- **Les batraciens (amphibiens) :** 7 espèces,

1. Pleurodeles nebulosus, Triton nébuleux *
2. Bufo mauretanicus, Crapaud de Maurétanie
3. Hyla meridionalis, Rainette méridionale
4. Discoglossus pictus, Discoglosse peint

5. Bufo bufo, Crapaud commun

6. Salamandra algira, Salamandre d'Algérie *

7. Rana saharica, Grenouille verte d'Afrique du Nord

Cette liste basée sur des observations, concernant le massif du Djurdjura et d'autres endroits écologiquement proches, nécessite une confirmation à partir d'un travail de terrain plus détaillé. Il y a lieu de noter que 2 espèces (Salamandra algira et Pleurodeles nebulosus) sont protégées en Algérie par décret exécutif n° 12-235 du 24 mai 2012, paru au Journal officiel n° 53, et citées comme vulnérables sur la Liste rouge de l'IUCN.

Les reptiles, en particulier les serpents, sont victimes d'une systématique destruction par l'homme en raison des craintes qu'ils inspirent. Pour les amphibiens, les conditions climatiques et la pression exercée sur leurs habitats sont des paramètres de plus en plus évidents de baisse des effectifs des populations.

- **Insectes :** 237 espèces d'insectes recensées (SAYAH, 1987 ; SI-AMMOUR et OUGHAILACH, 1995), dont 13 espèces sont protégées.

I.4.3. Les ressources floristiques

Le massif du Djurdjura est réputé pour sa richesse floristique. Même si pour l'instant, il n'existe aucune étude d'inventaire exhaustif et fiable de sa richesse floristique, nous avons établi selon une recherche bibliographique, que l'on y compte 1108 espèces végétales, appartenant à 91 familles. Ce nombre indique que la flore vasculaire de ce territoire protégé représente près de 27 % de la flore algérienne.

Quant au statut de ces espèces, on a recensé (données originales) :

- 41 espèces endémiques (algériennes, maghrébines et nord-africaines) présentes au Djurdjura
- 49 espèces très rares
- 110 espèces rares
- 48 espèces assez rares
- 66 espèces protégées par la législation nationale présentes sur le territoire du PND, telles que le cèdre, le pin noir, le genévrier sabine, etc.

Les essences forestières rencontrées au niveau de l'aire de l'étude sont multiples et variées. Parmi les espèces les plus rencontrées, on cite :

✓ Pour les résineux : le pin d'Alep, le pin maritime, le thuya, le genévrier et le cèdre ;

✓ Pour les feuillus : le chêne vert, le chêne liège, le chêne zen, et le chêne farés.

On trouve :

- Le pin d'Alep, principalement au niveau des zones de reboisement. Il est surtout planté dans le cadre de la lutte contre l'érosion ;
- Le pin maritime, au niveau des massifs côtiers ;
- Le genévrier de Phénicie, sur le littoral et les monts sublittoraux ;
- Le cèdre, sur les sommets du Djurdjura ;
- Le chêne vert, espèce peu exigeante, sur des milieux très diversifiés ;
- Le chêne liège, espèce assez exigeante, sur les massifs côtiers et gréseux ;
- Les chênes à feuillages caduc (chêne zen et chêne Afares, sur les hauts ursidés massifs littoraux et sublittoraux

Par ailleurs, on rencontre une grande diversité d'autres feuillus à moindre emprise spatiale, tels que : l'oléastre (olivier sauvage) le frêne (très bonne espèce fourragère), le peuplier noir, l'aulne, les érables, le merisier, le laurier, etc.

- **Plantes médicinales**

Le parc national est également une immense réserve de plantes médicinales que les habitants de la région (Ait Ouabane, Ait Alloua, Mzarir) ont, depuis longtemps, utilisées pour le traitement de plusieurs maladies. Au PND, selon des études ethnobotaniques (Ghemouri, 2006 ; Ouyessad, 2008 ; Chikhaoui et Ouazzi, 2011), on a recensé 206 espèces, dont 25 plantes cultivées, que les femmes, en particulier illettrées et âgées de 51 à 60 ans, savent utiliser et ont ce savoir-faire ancestral. (Voir annexe n°06).

Au vu des caractéristiques physiques et socioéconomiques des zones de montagnes, la forêt joue à la fois :

- un rôle de protection et de préservation des milieux, ainsi que des ressources : écosystèmes montagneux et forestiers, ressources en sol et en eau, biodiversité (faune et flore). En effet, la forêt participe en amont et en aval dans la protection du milieu et des ressources (eau et sol) notamment en réduisant les apports solides, dus à la conjonction de pluies à forte intensité et d'un relief très marqué qui se traduit par l'érosion des terres et l'accélération du processus d'envasement des barrages ;
- un rôle économique de production et création d'emplois à travers les activités liées à : l'aménagement et à l'entretien des forêts, la production de liège et bois, l'élevage, l'apiculture etc.

I.4.4.Les ressources patrimoniales et touristiques

L'aire du massif du Djurdjura recèle d'énormes potentialités et atouts touristes, qui, préservées et valorisées, pourraient non seulement contribuer au développement local intégré et à la création d'emplois mais aussi à faire connaitre la région en véhiculant une image d'une région touristique merveilleuse et accueillante.

- ✓ La zone humide du Lac Goulmim
- ✓ Hôtel EL-ARZ
- ✓ Thabourth El Inser

I.4.5. Les ressources artisanales de la région

L'artisanat kabyle regroupe un nombre impressionnant d'objets, d'ustensiles de toutes sortes, de formes et de couleurs d'une extrême diversité.

L'artisanat kabyle se manifeste dans plusieurs disciplines comme la bijouterie, le tissage, la poterie, la vannerie.

C'est un artisanat qui rappelle un mode de vie traditionnel qui aujourd'hui tend à disparaitre dans beaucoup de régions.

En effet, dans plusieurs régions de la Kabylie en général et de la wilaya en particulier, l'artisanat faisait partie de la vie quotidienne des gens.

Autrefois, les kabyle fabriquaient les produits destinés aux besoins de la vie de tous les jours, ceci a permis à la femme kabyle de devenir potière, couturière et tisseuse à la fois, le reste des produits étaient fabriqués par les hommes pour le commerce.

Cependant, à l'époque de la mondialisation et de la modernité, la vie traditionnelle a connu un profond bouleversement, ceci a conduit à une régression considérable de l'artisanat traditionnel.

Néanmoins, l'artisanat kabyle est entrain de connaitre un renouveau, voire une renaissance, notamment avec la poterie et la bijouterie.

I.4.5.1. La bijouterie

Les bijoux en argent sont reconnus comme étant les produits artisanaux les plus connus de la région.

Les bijoutiers produisent des bijoux faits de plans d'argent, cloisonnés de fils, sertis de Corail ou émaillés dans les nuances bleu foncé, vert et jaune. Les principaux bijoux produis sont les bracelets de bras ou de chevilles, les bagues, colliers, broches, fibules et boucles d'oreilles. Chaque bijou fabriqué à une signification particulière.

I.4.5.2. La poterie

La poterie kabyle est extrêmement riche. Avec ses formes variées et ses décorations, elle constitue l'un des symboles du patrimoine artisanal de la Kabylie. Cette poterie plonge ses racines dans les temps les plus reculés.

En effet, artisanat traditionnel de type utilitaire à l'origine, ce métier se distingue au niveau de la production par un répertoire de symboles particulièrement riche et abondant.

Elle est généralement l'œuvre des femmes. Elle est exécutée à domicile selon des méthodes ancestrales. Les potières tracent des signes symboliques qui semblent parfois constituer de véritables textes, un savoir qui se transmet de génération en génération.

Tableau N°03: Présentation des activités artisanale selon leur lieu de production

Nature de l'activité	Lieu de production
La poterie	Bounouh Agouni-Gueghrane
La bijouterie	Boghni

Source : Etabli par nous soin**.**

I.5. Les Communes ayant accès à la station climatique Tala Guilef

Dans le tableau N°04 nous avons donné les principaux résultats sur la population dans les communes qui ont accès à la station climatique tala guilef.

Tableau N°04: Les Communs ayant accès à la station climatique Tala Guilef

Communs	Village	population	superficie	Densité
Boghni	Ighzer Nchbel			
	Ait Ali			
	Mahbane			
	Maala			
	Eivjellilen	**31 263 hab**	**51,5000 km²**	**607 hab/km²**
Assi Youcef	Ait el Hadj			
	Ait Hidja			
	Ait el Kacem			
	Ait Houari			
	Ait Hagoun	**14 789 hab**	**26,2750 km²**	**563 hab/km²**
Bounouh	Halouane	**9 731 hab**	**26,9875 km²**	**361 hab/km²**
Ait Bouadou	Ait khalfa			
	Ait djemaa			
	Ait oulhadje			
	Ait Irane			
	Ait Amar	**14 435 hab**	**39,3000 km²**	**367 hab/km²**
Agouni Gueghrane	Taguemount			
	Tinessouine			
	Thighouza			
	Ait el Kaid			
	Ait Erganène	**9 692 hab**	**40,5100 km²**	**239 hab/km²**

Source : Etabli par nous-même (2018)**.**

I.5.1. Les principales ressources

Les principales ressources de financement sont :

- Les impôts locaux, le foncier, les entreprises (taxe professionnelle) ;
- Les subventions de l'Etat ;
- Les recettes provenant des services locaux ;

I.5.2. Analyse de compte administratif de la commune de Boghni

En matière de développement, la commune enregistre un retard énorme dû à l'inertie l'ayant caractérisé depuis plus d'une décennie et les besoins sont colossaux. Ils convient à ce

titre de mettre en relief l'effort consenti par l'Etat et la collectivité pour soulager les populations.

Tableau N°05 : P.C.D 2013-2017

Nombre d'opérations	Montant total(DA)	Opérations achevés	En cours
28	174 170 000	15	13

Source : Document relatif à la commune 2013-2017

Le plan de développement (PCD), constitue un instrument de planification et d'aménagement du territoire au niveau communal, ou sont retracées les opérations d'équipement et d'investissement programmées par l'Assemblée populaire communale. Le tableau N°05 montre que le nombre d'opérations total est de 28 opérations avec un montant de 174 170 000 DA, un nombre d'opérations achevées équivalent à 15 et 13 opérations en cours.

Les plans communaux de développement constituent un instrument privilégié pour la concrétisation des objectifs fixés en matière de développement local. A travers ces plans, l'Etat met à la disposition des communes des moyens financiers, sur le budget de l'Etat, pour dynamiser les activités économiques et sociales des communes et leur permettre de répondre efficacement et rapidement aux besoins des populations par l'inscription de projets de proximité ayant généralement un impact immédiat sur les citoyens.

Tableau N°06: Subvention de wilaya 2013-2017

Nombre d'opérations	Montant total(DA)	Opération achevées	En cours
13	16 372 187,5	04	09

Source : Document relatif à la commune 2013-2017

A partir du tableau N°06 qui retrace les subventions accordées par la wilaya au profit de la commune de Boghni, le nombre d'opérations totales prises en compte est de 13 opérations avec un montant de 16 372 187,5 DA. On constate que le nombre d'opérations achevées est de 04 et 09 opérations sont en cours.

Tableau N°07 : F.C.C.L 2013-2017

Nombre d'opérations	Montant total(DA)	Opération achevées	En cours
02	22 500 000	00	02

Source : Document relatif à la commune 2013-2017

Le fond commun des collectivités locales accorde des subventions d'équipement aux collectivités locales pour la réalisation d'opérations destinées à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

A partir de tableau N°07 qui retrace les subventions accordées par le FCCL au profit de la commune de Boghni, le nombre d'opérations total est de 02 opérations avec un montant de 22 500 000 DA. On constate que le nombre d'opérations achevées est nul et que 02 opérations sont en cours de réalisation.

Tableau N°08: Construction scolaire 2012-2017

Nombre d'opérations	Montant total(DA)	Opération achevées	En cours
09	24 597 255,43	05	04

Source : Document relatif à la commune 2012-2017

A partir du tableau N°08 qui retrace les subventions accordées par la wilaya au profit de la commune de Boghni, le nombre d'opérations total est de 09 opérations achevées est de 05 et 04 opérations sont toujours en cours.

I.6. Les Projets de Développement Rural Intégrés (PPDRI)

Le projet s'inscrit dans la politique du Gouvernement caractérisée par la priorité accordée aux projets ciblant les populations pauvres des zones rurales défavorisées, notamment celles situées dans les zones de montagnes souvent marginalisées, les zones steppiques et les zones subsahariennes dans le sud aride. Ces populations ont été en général fortement touchées par les évènements des années 90. Elles disposent de faibles ressources et d'un accès difficile aux systèmes de financement bancaires limitant fortement leur capacité à développer leurs activités économiques actuelles.

Le projet comporte la promotion de systèmes de financement de proximité permettant d'orienter les interventions, de faciliter leur exécution et un système de suivi-évaluation chargé de suivre et évaluer les impacts des actions réalisées.

I.6.1. Définition

Les PPDRI ou Projets de Développement Rural Intégrés sont des projets intégrés fédérateurs construits « du bas vers haut » dans la responsabilité partagée entre les services de l'administration locale, les élus locaux, les citoyens et les organisations rurales. Ils fédèrent les objectifs des programmes de l'Etat, et met en synergie les politiques sectorielles existantes,

pour accompagner la dynamique territoriale dans un processus durable, économique viable et socialement acceptable. (Voir annexe N°07)

I.6.2. Objectifs des PPDRI

Le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI), s'entend de tout projet comportant des actions d'accompagnement des populations et des institutions en milieu rural agissant pour l'atteinte d'un objectif commun (thème fédérateur) aux fins :

- D'améliorer les conditions et la qualité de la vie des populations par la réhabilitation des villages, la promotion d'infrastructures et équipements socioéconomiques et culturels à usage collectif ;
- D'augmenter et de diversifier les revenus des populations par la promotion des petites et moyennes entreprises de production de biens et services ainsi que de la pluriactivité ;
- D'inciter à l'exploitation rationnelle et à la meilleure valorisation des ressources naturelles et patrimoniales.
- Et de renforcer les capacités des institutions et des populations rurales.

Tableau N°09 : Les Ratio des réalisations financière de chaque Commune

Les Communes	Le Ratio
Boghni	21496,86
Bounouh	1838,2
Ait Bouadou	1573,51
Assi Yousef	2096,96
Agouni Gueghrane	935,39

Source : réalisé par nos soins.2018

Le Ratio est calculé en divisant le montant des réalisations financières pour chaque commune sur le nombre de population.

Figure N°03 : Les réalisations financière de chaque commune

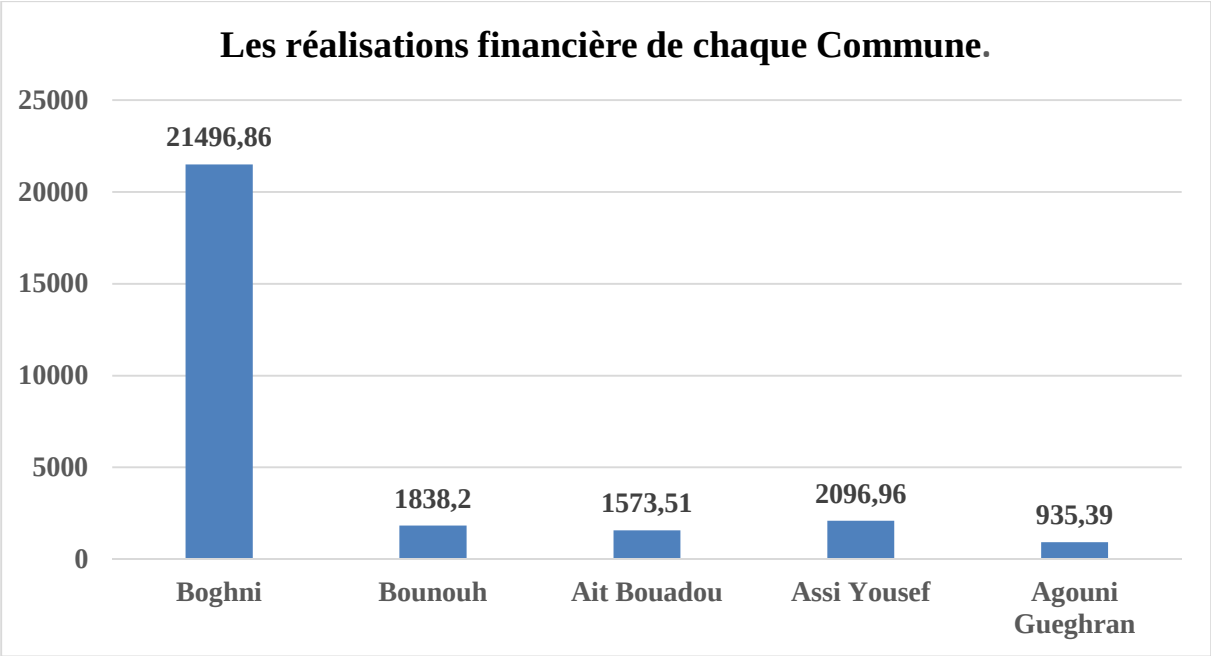

Source : réalisé par nos soins.2018

D'après le graphes qui représente le ratio des réalisations financière de chaque Commune ;calculé en analysant les données collecté au niveau de la direction des forets représenté dans **l'Annexe N°06** en remarque que la commune de Boghni est en tête par apport en nombre d'habitant et la première aussi en matière de réalisation financière et elle a bénéficier de plus grand nombre de projets dans les 3 secteurs (forestière, agricole et hydraulique).

Section 02 : Analyse des résultats

2.1. Valorisation des ressources

D'après nos enquêtes effectuées, il ressort qu'il n y'a pas réellement une valorisation de ressources. Comme nous la bien confirmé le chef de secteur de la station climatique Tala Guilef « il n'y a aucune ressource valorisée au niveau de la station par contre la direction du parc ne fait que de la conservation des ressources, parce que ils sont des ressources rares et en voie de disparition ».

Figure N°04: La valorisation des ressources

Source : réalisé par nos soins.2018

2.2. La multisectorialité

D'après nos enquêtes auprès de plusieurs secteurs les résultats issus des traitements des questionnaires se présentent comme suit :

- Au niveau de la direction de parc ; selon le chef de secteur de la station climatique tala guilef il Ya aucune collaboration avec la direction des forêts et les Communes.
- Au niveau de la direction des forets ; d'après le personnel questionnées au niveau de cette direction ils nous ont confirmé que chaque administration procède son propre territoire a géré.
- Au niveau de la Commune ; selon le secrétaire général de la Commune de Boghni, la Commune n'a aucun projet au niveau de la station climatique tala guilef.

Figure N°05: La coordination des différents acteurs

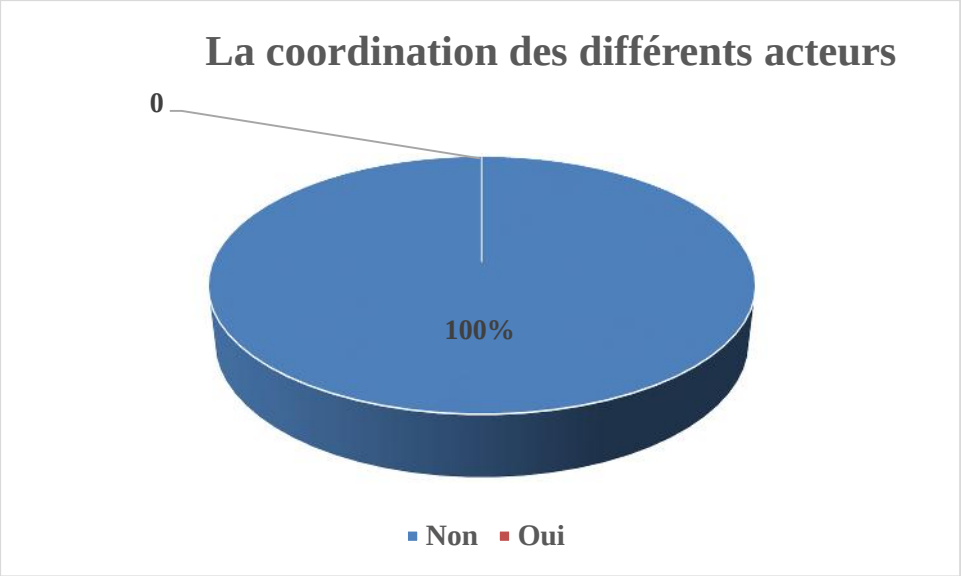

Source : réalisé par nos soins.2018

Selon nos enquête effectuées dans ces 3 secteurs la totalité des personnes questionnées nous ont confirmé qu'il n'y aucune coordination entre les différents secteurs et comme nous l'a bien confirmé le chef de secteur de la station climatique « il n 'y a aucune activité autorisée au niveau de la station climatique Tala Guilef soit privé au publique ». Alors que la réussite du développement local nécessite une coordination et mobilisation de tous les acteurs.

2.3. La gestion des ressources territoriales :

D'après les entretiens avec le personnel du parc les ressources territoriales sont gérées dans le but :

- Améliorer la connaissance sur les milieux naturels et les modes d'utilisation des ressources naturelles du parc et de sa zone périphérique (parcours, pastoralisme, tourisme …)
- Impliquer les parties prenantes dans la prise de décisions relatives à la gestion du parc, dans le partage des retombées et valoriser les ressources du parc et de sa zone périphérique
- Assurer la protection, la préservation et la promotion de la biodiversité et des habitats du parc et de sa zone périphérique.
- Promotion des échanges, de la collaboration scientifiques et l'amélioration des capacités

- Renforcer les capacités de gestion et de conservation
- Sensibilisation, accueil du public.

2.4. Les différents problèmes rencontrés dans la gestion et le développement des ressources

Malgré que le PND est un espace remarquable tant par sa richesse en ressources naturelles (biologiques et minérales) que par son caractère authentique. D'après nos enquêtes il ressort que les principaux problèmes sont :

- Préserver et valoriser la diversité biologique, génétique et paysagère,
- Préserver les valeurs sociales et économiques,
- Prévenir les feux de forêts, les délits et réduire les pressions exercées sur son territoire,
- Maîtriser la fréquentation du territoire du PND et canaliser le flux du tourisme de masse,
- Renforcer les mécanismes de gestion participative et de gouvernance de ce territoire,
- Promouvoir les savoirs et savoir-faire locaux,
- Promouvoir les opportunités de développement durable liées aux aspects socio-économiques, scientifiques, pédagogiques et environnementaux.
- **2.5. Financement des projets**

Nos principaux résultats de nos enquêtes portant sur le financement de projets se présentent comme suit :

- Au niveau du la direction du parc d'après le chef de secteur il s'est avéré qu'il y a une faible capacité de financement de projet et aussi l'existence de supports financier nécessaire, ajoutant à cela une dépendance accrue dans la gestion du parc des pouvoirs publics (le parc national de Djurdjura dépend du ministère de l'agriculture).
- Au niveau de la Commune afin d'assurer l'offre des services publics et de contribuer au développement local, la commune de Boghni disposent d'un éventuel de ressources de financement, tout comme toute collectivité elle doit gérer les ressources quelles possèdent de manière à assurer les services utiles à la population, cette taches implique des dépenses importantes. Pour ce qui concerne le financement des projets au niveau de la station climatique tala guilef le maire nous a confirmé qu'il n'y a aucun projet financé par le budget de la Commune.
- Au niveau de la direction des forets la conservation des forêts de Tizi Ouzou n'aucun projet réalisé et financé par son propre budget au niveau de la station climatique tala guilef, car la station a son propre budget.

Figure N°06 : Présentation de résultat de l'enquête auprès des communes

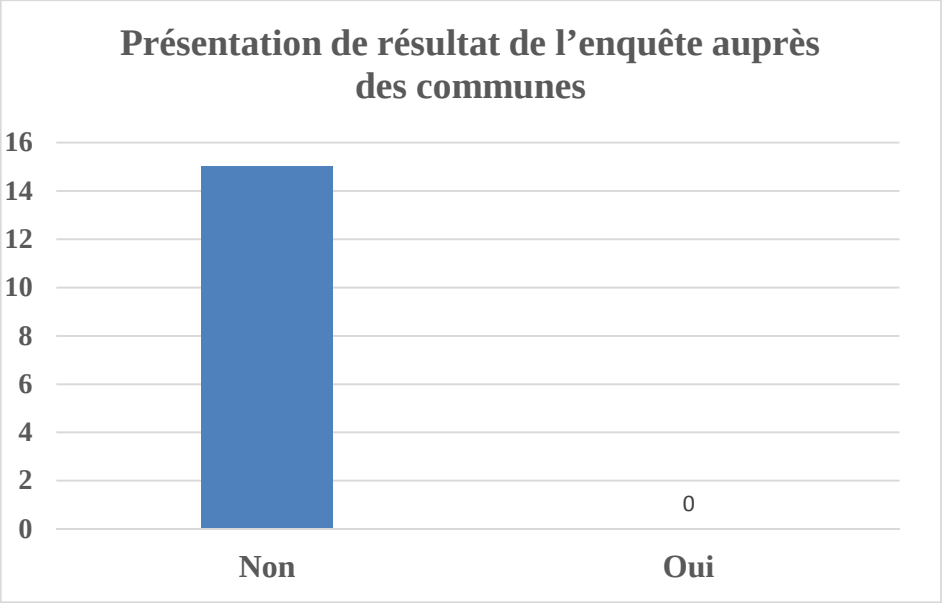

Source : réalisé par nos soins.2018

Selon nos enquêtes effectuées la totalité des personnes questionnées au niveau de la direction du parc et la direction des forêts et les communes nous ont confirmé que le parc ne dispose pas de personnels et d'équipements suffisant pour assurer une surveillance correcte du site, cela est dut au manque de source de financement et que y 'aucun projet financé par la direction des forets et les Communes au niveau de la station climatique Tala Guilef qui est un territoire protégé pour sa richesse floristique et faunistique.

2.6. Les problèmes rencontrés dans la gestion et le développement des ressources

Le forestier est confronté à plusieurs contraintes dans l'exécution de ses missions de gestion et de développement de son territoire :

- ✓ Manque de moyens humains et matériels, notamment le parc roulant qui ne permet pas de couvrir les diverses missions dévolues au secteur.
- ✓ Manque de postes budgétaires (gel)

- **Prévention et Lutte Contre les Feux de Forêts**
  - ✓ Insuffisance des moyens humains et matériels affectés au dispositif d'intervention.
  - ✓ Difficultés d'accès dues au relief souvent très accidenté avec un territoire très morcelé.

- **Développement rural**

Le besoin de la population rurale en matière de projets de développement demeure toujours permanent (désenclavement, appui à l'élevage), dans cette région de montagne et ne peut être satisfait par les dotations en cours.

- **Les infractions et délits**

Le forestier rencontre des difficultés dans sa mission de surveillance du patrimoine forestier contre les infractions et délits, vu la lenteur dans l'aboutissement des procédures judiciaires.

2.7.Les problèmes rencontrés dans la gestion et le développement de la Commune sont :

- Le sous encadrement de la commune ; et cela est dû aux dysfonctionnements observés à l'échelle locale portant sur le sous encadrement en ressources humains et la mauvaise gestion de la commune.
- Manque de formation de personnel qui caractérisé par un manque de compétence et d'insuffisances professionnelles car chaque salarié doit disposer d'un accès à une formation qualifiante qui lui permettra de progresser dans son emploi et sa carrière.
- La rigidité des textes régissant les finances publiques ; qui sont des textes qui ont peu évolué après les décrets et les modifications apportés par l'Etat. Une certaine nouveauté et des modernisations dans le système des finances publiques doivent être pensées pour plus d'efficacité et d'efficience
- Le retard abusif dans l'apposition du visa par le contrôleur financier car l'APC a programmé des projets dont le lancement a buté sur le visa du contrôleur financier au niveau de la commune de Boghni. L'obligation réglementaire d'avoir le visa du contrôleur financier serait à l'origine de cette situation.
- Le retard dans le traitement des mandats de paiement qui sont émis par la commune et qui ont connu un retard de paiement dépassant l'échéance.

Conclusion

La valorisation des ressources territoriales génère un potentiel considérable et attractif sur le plan de la création des richesses et de dynamique locale du territoire en question, d'après nos enquêtes il n'est aucunes ressources territoriales valorisées, mais ils font que conserver ces ressources.

La direction du parc national du Djurdjura il n y'a aucune coordination avec les autres institutions telles que les communes, la direction des forêts, la direction de l'environnement, direction des services agricole, tourisme, artisanat….etc.

Le secteur des forêts joue un rôle considérable pour contribuer au développement de l'économie nationale et locale à travers l'utilisation durable des ressources naturelles, par l'augmentation du taux de boisement , la valorisation des produits forestiers, l'encouragement de la réhabilitation et la création des espaces récréatifs dans le cadre de la réglementation en vigueur, le développement de l'éco-tourisme, le renforcement des programmes de sensibilisation, pour la protection du patrimoine forestier existant.

Dans l'optique de développement de la commune, plusieurs des perspectives sont formulées Tala-Guilef, zone touristique de la haute valeur intégrée dans la réserve naturelle du parc de Djurdjura, nécessite sa promotion et réouverture par la réalisation d'équipements touristiques adéquats, Mettre en place une unité de la protection civile, l'ovoïde de Boghni, réalisé suite à une étude de la protection de la ville contre les inondations à 80% nécessite son achèvement à 100%, l'effort consenti par l'Etat en matière de réseau d'assainissement des villages qui avoisine les 90% de collecte doit être achevé par la réalisation de deux collecteurs principaux et la réalisation d'une station d'épuration car actuellement les rejets sont déversés dans l'oued de Boghni.

A partir des résultats de l'enquête menée au niveau de ces différentes directions on confirme qu'il n'y a pas d'intersectorialité n'existe aucune coordination entre les différents acteurs du territoire, ce qui affecte négativement sur le développement.

Conclusion

Dans ce travail nous avons donné un aperçu sur les données théoriques, les concepts utilisés et mobilisés dans notre travail, on a abordé aussi la biodiversité et son importance ainsi que l'importance d'un parc national qui sous-entend un territoire présentant des écosystèmes rares et menacés qui doivent être protégés.

L'accent a été mis aussi sur la ressource territoriale et ces caractéristiques fondamentales et aussi les différentes étapes de la valorisation on a pu mettre en évidence l'importance de la ressource qui permet un développement territoriale qui résulte de la coordination des acteurs locaux autour d'un projet basé sur l'exploitation des ressources.

Par ailleurs, nous avons mobilisés plusieurs concepts en particulier ayant trait à la gouvernance territoriale et développement territorial pour mettre à plat les objectifs et les conditions pour la valorisation de ressources locales et dynamisation de développement en particulier territorial.

Le point a été mis aussi sur le rôle des collectivités territoriales car toute démarche de développement commence par un engagement fort pour la création et la réussite d'une dynamique territoriale. A cet effet nous avons essayé de mettre l'accent sur l'intervention des collectivités territoriales dans la valorisation de la ressource territoriale dans le but de promouvoir le développement écologique local de la région, nous avons constaté des rapports harmonieux mais qui peuvent être encore améliorés, via l'optimisation des différents systèmes d'exploitation des biens naturels, tout en veillant au respect des objectifs du plan de gestion du parc national de Djurdjura.

Pour mener à bien une politique régionale de conservation, de gestion rationnelle des ressources et de leur valorisation et de développement durable dans la région du Djurdjura, il faut disposer d'une stratégie à long terme qui peut s'étendre sur l'ensemble des villages qui entourent le PND. Cette stratégie, avant d'être élaborée, doit s'appuyer sur une connaissance parfaite de la réalité du terrain. Elle concernera les opportunités qu'offrent la biodiversité, la formation, les modalités de financement, le choix des sites à développer, les modalités de gestion, la couverture juridique et réglementaire de toutes les activités de conservation, et de développement, les programmes d'information et de sensibilisation et surtout la prise en compte des besoins des populations riveraines et leur intégration au programme de

développement car ils sont un élément indispensable pour la réussite de telles politiques. Cette stratégie doit aussi s'inspirer de notre culture et de notre histoire.

L'une des caractéristiques importante de la gouvernance territoriale est de faire appel à une pluralité d'acteurs, le plus large possible jusqu'aux citoyens de base. Son objectif est la résolution des problèmes productifs et la réalisation des projets collectifs de développement. Pour mener à bien ces fins la gouvernance locale doit se tâcher d'abord de déterminer les critères de base de la mise en compatibilité des modalités de coordination entre les acteurs locaux ; puis d'articuler les dispositifs de résolution des différends entre ces acteurs, tout en tentant de résoudre les problèmes du territoire. Mais réellement sur le terrain nous avons constaté une absence totale d'organisation. D'après les résultats obtenus de nos enquêtes menées au niveau des différentes directions on a confirmé qu'il n'y a pas d'intersectorialité, donc aucune coordination des acteurs du territoire étudié. Nous avons constaté beaucoup d'incohérences dans la gestion. Il ressort de notre analyse que ces directions sont confrontées à de nombreux problèmes de gestion, de manque de moyens matériels et financiers, ce qui affecte négativement sur leurs missions dévouées au développement de leur territoire.

D'après l'analyse des résultats ont a confirmé notre première hypothèse que toutes les collectivités territoriales ne peuvent pas intervenir au niveau du parc, car ce dernier est considéré comme une aire protégée étant donnée ces ressources floristiques et faunistiques.

De ce fait, les collectivités n'interviennent pas dans la valorisation des ressources territoriales d'une manière directe au niveau du parc mais par contre elle contribue indirectement par la réalisation des différents projets de développement rural intégré tels que la création des unités d'élevage (ovin, apicultures) ; plantation fruitière ; reboisement du cèdre, aménagement des pistes forestière, captage et aménagement des sources, réalisation de murettes en pierres sèches…etc. Ainsi on a confirmé la première hypothèse et infirmé la deuxième.

Bibliographie

Ouvrages

1. CAMPAGNE Pierre et PECQUEUR Bernard, 2014 « *le développement territorial, une réponse émergente à la mondialisation* », éditions Charles Léopold Mayer, P.267
2. CAVALLIER Georges, 2010 *« Gouvernement des villes et gouvernance urbaine, in Défis pour la gouvernance urbaine dans l'Union européenne »*, P.39
3. DAHAK, Abednour.KARA, Rabah, 2015 « *Le Mémoire de master* » page 96-97.
4. GRABA H., 2000 « *Les ressources fiscales des collectivités locales algériennes* », édition. ENAG, Alger, P45.
5. GUMUCHAIN Hevré, PECQUEUR Bernard, (2007), « *la ressource territoriale* », Economica. P 252. Disponible sur https://www.google.com Consulté le 15/03/2019.
6. LAJARGE Romain, PECQUEUR Bernard (2011), « *ressource territoriales : politique publiques et gouvernance au service d'un développement territoriale générant ses propres ressources* ». P.44 Edition : Economica, Disponible sur https://www.psdr-ra.fr. Format PDF Consulté le : 15/03/2019.
7. PECQUEUR Bernard, ZIMMERMANN, Jean-Benoît, 2004 « *Economie de proximité* », édition Lavoisier, P.99 Paris.
8. PECQUEUR Bernard., 1992 « *Le développement local : un mode ou modèle* », P 146 Paris, édition. Syros Alternative.
9. PECQUEUR. B, 1989 « *Le développement local : mode ou modèle ?* », édition Syros, Paris, P 26.
10. PECQUEUR. B, 2006 « *Le développement local pour une économie des territoires* », édition. Syros, P29.
11. RAHMANI Chérif, 2002 «*Les finances des communes algériennes*», CASBAH éditions, P.52

Revues et périodiques

12. CREVOISIER, Olivier.2001 *« l'approche par les milieux innovateurs : état des lieux et perspectives »*. Revue d'Economie Régionale et Urbaine, 1, P 153-166.
13. GAUDIN Jean-Pierre, 2002, *« Pourquoi la gouvernance ? »*, Presses de la FNSP, coll. La bibliothèque du citoyen, Paris, p43. Disponible sur : https://www.persee.fr. Consulté le02/04/2019.
14. POLGE Marion, (2003), *« Petite entreprise et stratégie de terroir »*, revue française de gestion, N° 144, P, 181-193.
15. TAIB (E) 1991, *«Le nouveau statut de la commune»*, In Revue IDARA, n° 1, E.N.A, P. 68.

Bibliographie

- **Colloque et séminaire**

16. BESSAH Ghania Chef de bureau des parcs nationaux, du 29 janvier au 1er février 2005. «*Les parcs nationaux d'Algérie* » Première réunion du Comité de pilotage du «*Réseau des parcs –INTERREG IIIC Sud* » Naples-Italie, P.6 Disponible sur : http://www.naturevivante.org/documents/parcs_nationaux.pdf. Consulté le 08/01/2019.

- **Thèses et Mémoire**

Thèses

17. A. L. NAIT Chabane, 2010 *« gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia »*, magister, université de Bejaia. P. 115

18. LABIADH Ines, dirigé par PECQUEUR Bernard ; 2017 *« Le développement territorial et la valorisation des ressources spécifiques dans les zones difficiles : acteurs et gouvernance. Cas de la région Nord-Ouest de la Tunisie »* ; Université Pierre Mendès France. P.295

- **Masters et Ingénierie:**

19. BOUZEGZA S ; et HALIT Z. (2009). *« Contribution à l'étude de la valorisation intra-population de quelques paramètres de la floraison de cèdre de l'Atlas (Cedrus atlantica Manetti) à Tala Guilef (Djurdjura nord occidental) »* Mémoire d'Ing, Agro. UMMTO, P53

20. LAKHDARI Samia ; 2013 – 2014 *« Essai de synthèse des données sur la biodiversité dans les parcs nationaux du Djurdjura, de Gouraya et de Taza »* Mémoire de Master II en Sciences naturelles de l'environnement, Université Abderrahmane Mira de Bejaia. P.108

21. OUHABI Souad, 2014 *« Le rôle des acteurs locaux dans le développement local : cas de la commune de Feraoun »* Mémoire de Master en Sciences de Gestion Option : Management Economique des Territoire et Entreprenariat. P. 108 Disponible sur :http://www.univ-bejaia.dz. Consulté le 21/04/2019.

22. SAIDI. Meriama, 2011, *« Gouvernance des territoires et développement local, cas des zones aménagées : Cas de la zone d'activité TAHARACHT Akbou »*, Mémoire de Master en Management Economique des Territoire et Entreprenariat université de Bejaia, p13. Format PDF Disponible sur : http://www.univbejaia.dz Consulté le 15/04/2019.

23. SERSOUR Cylia, 2014 *« Développement territoriale et valorisation des ressources de la Wilaya de Tizi-Ouzou. Cas des savoirs faires artisanaux »* mémoire de master en management territoriale et ingénieries de projets option management des services publique territoriaux .P 128

Bibliographie

24. TAMIMOUNT Khaled, 2018 *«Enquête Ethnobotanique des plantes médicinales auprès de la population périphérique de Tala-Guilef (Djurdjura Nord-Ouest)»* .Mémoire de Master.

- **Rapports et documents divers**

25. Direction de l'environnement de la wilaya de Tizi-Ouzou, annuaire statistique de fin 2016

26. Holec Nathalie ; Geneviève Brunet ; Jolivard *«Qu'est-ce que la gouvernance»* réalisé par le centre de documentation de l'urbanisme(CDU) en 1999 Disponible sur : http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article90. Consulté le 02/04/2019.

- **Textes juridiques**

27. Arrêté interministériel du 14 février 1995.

28. Article 11 de la loi N°90-08 relative à la commune.

29. Article 168 de la loi N°90-08, relative à la commune.

30. Constitution algérienne du 28 novembre 1996 – Articles 15 et 16 - JORADP n°78/1996.

31. Décret N° 86-266 du 4 Novembre 1986, Op.cit., Article 27.

32. Décret N° 86-266 du 4 Novembre 1986, portant organisation et fonctionnement du FCCL, Article 1.

33. Décret N° 86-266. Op.cit. Article 11.

34. Décret N° 86-266. Op.cit. Article 8.

35. La dernière réorganisation administrative du pays remonte à 1984, en exécution de la loi n° 84-09 du 4 février.

36. Le code communal, titre 1 « Principes de base », Article 1

37. Les conditions de la répartition de la part de 70% du V.F revenant au F.C.C.L sont déterminées par l'arrêté interministériel N°94/0051 du 21/01/1995.

38. Loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune, Article 1 - JORADP n°15/1990.

39. Loi n°2011-10 du 22 juin 2011 relative à la commune

Bibliographie

Sites internet

40. http://aj.garcia.free.fr/Livret7/L7p40-41.htm. Consulté le 08/01/2019.

41. http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2010.praly_c&part=229411 Consulté le 08/01/2019.

42. http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpert.php Consulté le : 10/03/2019.

43. http://www.upicardie.fr/TOUS/Documentation/Supports%20de%20cours/EUT/04_11_04/Proximite. Format PDF, Consulté le 09/04/2019.

44. NGOK EVINA Jean François, Gouvernance territoriale : enjeux et paradoxes site : http://www.villemanagement.org/forum/files/40_ngok_evina_109 .PDF Consulté le 09/04/2019.

Sommaire

Introduction générale

Chapitre I : Etat de l'art Biodiversité, Parcs nationaux et ressources territoriales

Chapitre II : collectivités territoriales, mode de gouvernance et développement territorial

Chapitre III : Etat des lieux

Conclusion générale

Tables des matières

Annexes

Bibliographie

Listes des cartes

Carte N° 01 : Carte de situation des parcs nationaux d'Algérie. **13**

Carte N° 02 : Le Découpage administratif de la wilaya de T-O. **52**

Carte N° 03 : Etendue géographique du Parc National du Djurdjura **55**

Carte N° 04: Situation administrative du Parc National du Djurdjura **56**

Carte N° 05: Carte de situation et des limites du Parc National du Djurdjura **57**

Carte N° 06: Carte de localisation de la région de Tala-Guilef **59**

Carte N° 07: Carte de localisation de la zone d'étude « Tala-Guilef » **59**

Listes des figures

Figure N° 01: Les différentes ressources territoriales **23**

Figure N° 02 : Les catégories d'effectifs questionnés **54**

Figure N° 03: Les réalisations financière de chaque commune **72**

Figure N° 04: La valorisation des ressources **73**

Figure N° 05: la coordination des différents acteurs **74**

Figure N° 06: Présentation de résultat de l'enquête auprès des communs **76**

Liste des Annexes

Annexe N°01 : Représente le Découpage administratif de la wilaya

Annexe N°02 : Fiche descriptive du Parc National du Djurdjura

Annexe N°03: Questionnaire d'enquête auprès de la commune et la direction du parc nationale de Djurdjura « Tala guilef »

Annexe N°04 : Liste des espèces de mammifères recensées dans le Parc National du Djurdjura (BENSIDHOUM, 2010 ; ALLEGRINI et PEYRE, 2007)

Annexe N°05: Inventaire actualisé de l'avifaune du parc national du Djurdjura (HAMDINE W., 1987 ; ZOUBIRI B., 2010 ; BELGANDI N H. et BOUCHENAFA F.Z., 2011 ; SAADAOUI F., 2012 ; DJILLALI R., 2013

Annexe N°06: Liste des plantes médicinales sauvages et/ou cultivées utilisées par les populations enclavées ou riveraines du Parc National du Djurdjura (Ghemouri, 2006 ;
Ouyessad, 2008 ; Lazali et Allileche, 2009 ; Chikhaoui et Ouazzi, 2011)

Annexe N°07 : La liste des projets de proximité de développement rural intègre (PPDRI) par secteur

Liste des tableaux

Tableau N°01 : Récapitulatif du nombre d'effectifs questionnés par catégories **53**
Tableau N°03: Présentation des activités artisanale selon leur lieu de production..... **67**
Tableau N°04: Les Commune ayant accès à la station climatique Tala Guilef..... **68**
Tableau N°05: P.C.D 2013-2017..... **69**
Tableau N°06 : Subvention de wilaya 2013-2017..... **69**
Tableau N°07 : F.C.C.L 2013-2017 ..... **69**
Tableau N°08 : Construction scolaire 2012-2017 ..... **70**
Tableau N°09 : Les Ratio des réalisations financière de chaque Commune **71**

Table des matières

Résumé

Dédicaces

Remerciements

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale 01

Chapitre I : Etat de l'art biodiversité, parcs nationaux et ressources territoriales 07

Introduction 07

Section1 : **Généralités sur la biodiversité et les parcs nationaux** 08

1.1. Généralités sur la biodiversité 08

1.1.1 Définition de la biodiversité 08

1.1.2. Eléments constitutifs de la biodiversité 08

1.1.3. Rôle et importance de la biodiversité 09

1.1.4. Menaces sur la biodiversité 10

1.1.5. Protection et conservation de la biodiversité 10

1.2. Généralités sur les parcs nationaux 11

1.2.1. Définition d'un parc national 11

1.2.2. L'importance des parcs nationaux en Algérie 12

1.2.3. Répartition des parcs nationaux d'Algérie 12

1.2.4. Classement des parcs en réserve de biosphère 13

1.2.5. Les 10 parcs nationaux Algériens 14

Section2 : La ressource territoriale 17

2.1. Définition des ressources territoriales 17

2.1.1. Les caractéristiques fondamentales attribuées à la ressource (GUMUCHIAN, PECQUEURS, 2007) 17

2.1.2. Les processus pour reconnaitre la ressource territoriale 18

2.1.3 Processus d'activation des ressources territoriales 19

2.1.4 Principe de renouvellement de la ressource territoriale 20

2.2 Classification des ressources territoriales 20

2.2.1 Ressources et actifs génériques 22

2.2.2 Ressources et actifs spécifiques 22

2.3. Les étapes de la valorisation de la ressource territoriale 23

Table des matières

2.4. Contribution des ressources au développement territorial 24
2.4.1. La ressource territoriale permet développement durable 24
2.4.2. La ressource territoriale permet création d'emploi 24
2.4.3. La ressource territoriale permet par sa valorisation la création des districts industriels et SPL 25
2.4.4. La ressource territoriale permet par sa valorisation la création des milieux innovateurs 25
Conclusion 26

Chapitre II : Collectivités territoriales, mode de gouvernance et développement territorial 28
Introduction 28
Section 1 : Notion de gouvernance territoriale 29
1.1. Généralités sur la gouvernance 29
1.1.1 Historique 29
1.1.2. Quelques définitions de la gouvernance 29
1.1.3. Les indicateurs de gouvernance selon la Banque Mondiale 30
1.1.4. Les acteurs de la gouvernance 31
1.2. La gouvernance territoriale (locale) 31
1.2.1. Définition de la gouvernance territoriale (locale) 32
1.2.2. Les caractéristiques de la gouvernance territoriale 32
1.2.3. Typologie de la gouvernance locale 33
1.2.4. Les composantes de la gouvernance locale 33
1.2.5. Les enjeux de la gouvernance locale 34
1.3. Généralités sur le développement territorial 35
1.3.1. Définition du développement local 35
1.3.2. Principes, Objectif et Conditions du développement local 36
1.3.2.1. Principes et objectif du développement local 36
1.3.2.2. Les objectifs du développement local sont 36
1.3.2.3. Les conditions du développement local 36
1.4. Les modes de développement local 36
Section 2 : Les collectivités territoriales 39
2.1. La gestion des collectivités territoriales 39
2.1.1. Le budget communal 40

Table des matières

2.1.1.1. Les recettes communales 40
2.1.1.2. Les dépenses communales 40
2.2. Les attributions des collectivités territoriales 40
2.3. L'intercommunalité et mode de solidarité financière inter-collectivité en Algérie en théorie 41
2.3.1. L'intercommunalité en Algérie en théorie 41
2.3.2. Les modes de solidarité financière inter-collectivités territoriales dans le contexte algérien 42
2.3.2.1. Le fonds commun des collectivités locales : Organisation, fonctionnement, rôles et objectifs 42
2.3.2.2. Les prérogatives du fonds commun des collectivités locales 43
2.3.2.3. La structure du F.C.C.L 44
2.4. Rôle des collectivités territoriales dans la conduite et la réussite du développement local 46
Conclusion 48
Chapitre III : Présentation de la zone d'étude 50
Introduction 50
Section01 : Diagnostic de la Zone d'étude 51
I.1. Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou 51
I.1.1. Découpage administratif de la wilaya 51
I.1.2. Population 52
I.2. Méthodologie de la recherche 52
I.2.1. Contenu du questionnaire et son déroulement 53
I.3. Présentation de parc national du Djurdjura 54
I.3.1. Historique 54
I.3.2. Superficie 57
I.3.3. Localisation de la zone d'étude « Tala-Guilef » 57
I.3.3.1. Relief et topographie 58
I.4. Les différentes ressources de la station climatique de Tala Guilef 60
I.4.1. Ressources en eau 60
I.4.2. Les ressources faunistiques 60

Table des matières

I.4.3. Les ressources floristiques 63
I.4.4. Les ressources patrimoniales et touristiques 65
I.4.5. Les ressources artisanales de la région 65
I.4.5.1. La bijouterie 65
I.4.5.2. La poterie 66
I.5. Les Communs ayant accès à la station climatique Tala Guilef 67
I.5.1. Les principales ressources 68
I.5.2. Analyse de compte administratif de la commune 68
I.6. Les Projets de Développement Rural Intégrés (PPDRI) 70
I.6.1. Définition 70
I.6.2. Objectifs des PPDRI 71
Section 2 : Analyse des résultats 73
2.1. Valorisation des ressources 73
2.2. La multisectorialité 73
2.3. La gestion des ressources territoriales 74
2.4. Les différents problèmes rencontrés dans la gestion et le développement des ressources 75
2.5. Financement des projets 75
2.6. Les problèmes rencontrés dans la gestion et le développement des ressources 76
2.7. Les problèmes rencontrés dans la gestion et le développement de la Commune 77
Conclusion 78
Conclusion générale. 80
Bibliographie
Liste des tableaux
Liste des figures
Liste des annexes

Résumé :

La conception de la ressource en économie des territoires, s'est complètement renouvelée à partir des années 1990, sous l'impulsion de l'économie territoriale.

Les ressources territoriales sont multiples : matérielles et immatérielles, existantes ou latentes, activées ou potentiellement activables, marchandes ou non marchandes. Elles peuvent être génériques ou données, ou spécifiques ancrées dans un territoire et construites.

Un parc national est un domaine protégé, non exploité, laissé évoluer librement dans la nature et les agents des parcs nationaux n'interviennent que pour sauvegarder les espèces menacées animales ou végétales et pour assurer l'harmonie entre le milieu naturel et ses habitants.

La commune est donc à la fois, une entité, une unité insérée dans l'Etat qu'elle a l'obligation de servir, et une unité décentralisée chargée de la mise en œuvre directe des actions de développement et de valorisation des ressources territoriales qui lui incombent en propre.

Mots clés :

Collectivités territoriales, ressources territoriales, gouvernance territorial, développement territoriale, Parc National de Djurdjura.

Abstract :

The conception of the resource in the territories economy, completely renewed from the 1990s, under the impulse of the territorial economy.

Territorial resources are multiple: tangible and intangible, existing or latent, activated or potentially activatable, market or non-market. They can be generic or data, or specific, rooted in a territory and constructed.

A national park is a protected, unexploited area, allowed to evolve freely in the wild and national park agents intervene only to safeguard endangered animal or plant species and to ensure harmony between the natural environment and its inhabitants.

The municipality is therefore both an entity, a unit inserted in the State it is obliged to serve, and a decentralized unit responsible for the direct implementation of territorial development and resource development actions which it is his responsibility.

Keywords:

Territorial communities, territorial resources, territorial governance, territorial development,

Djurdjura National Park.